★ Année 1982-1983. — N° 122 A. N. (C. R.) ISSN 0429-3088 0242-6765 Mercredi 10 Novembre 1982 ★

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983
(61e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

1re Séance du Mardi 9 Novembre 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL

1. — **Loi de finances pour 1983 (deuxième partie).** — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6921).

Agriculture, B. A. P. S. A.

M. le président.

MM. Malvy, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les dépenses ordinaires ; le président.

M. Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les dépenses en capital.

M. Huguet, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour les dépenses en capital.

M. Pistre, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour les dépenses ordinaires.

M. Poignant, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'agriculture.

M. Couillet, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le B.A.P.S.A.

M. Francis Geng, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour le B.A.P.S.A.

M. Bizet, rapporteur pour avis de la commission de la production, pour le B.A.P.S.A.

MM. Mayoud,
Claude Michel,
Goasduff,
Soury,
Fouchier,
Ballligand,
Branger,
Jarosz.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. — **Ordre du jour** (p. 6941).

★ (2 f.)

PRESIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL, vice-président.

La séance est ouverte à neuf heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

LOI DE FINANCES POUR 1983 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 (nos 1083, 1165).

AGRICULTURE, B.A.P.S.A.

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'agriculture et du budget annexe des prestations sociales agricoles.

Les temps de parole prévus pour cette discussion sont de : une heure pour les commissions ; quatre heures trente minutes pour les groupes et une heure trente-cinq minutes pour le Gouvernement, interventions principales et phase des questions comprises.

Comme il en a été convenu à la conférence des présidents, avec l'accord du Gouvernement, Mme le ministre de l'agriculture et M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture n'interviendront qu'après les orateurs inscrits.

Mes chers collègues, d'ores et déjà, je puis vous annoncer que je veillerai au respect très strict des temps de parole attribués aux orateurs. Présidant, en effet, la prochaine séance de nuit, je ne tiens pas à me coucher à quatre heures du matin !

Lorsque les orateurs auront dépassé le temps pour lequel ils sont inscrits, ils prendront le risque que leurs propos ne figurent plus au *Journal officiel*.

La parole est à M. Malvy, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses ordinaires.

M. Martin Malvy, *rapporteur spécial.* Madame le ministre de l'agriculture, monsieur le secrétaire d'Etat, au cours du long débat qui va suivre, vous aurez l'occasion, ainsi que Mme le ministre de l'agriculture, d'entendre s'exprimer un grand nombre de doléances et de plaintes : formulées de façon discrète, quand elles émaneront de membres de votre majorité, mais de façon excessive, sans doute, quand elles viendront de l'opposition, elles pourraient donner, par leur accumulation, l'impression que le bilan de votre politique agricole est négatif.

C'est la raison pour laquelle, parlant en premier, j'ai décidé de détailler le contenu de la colonne « actif » de votre bilan, et de consacrer tout mon temps à exposer non les choses qui vont mal mais celles qui vont bien. Dans cette colonne, on peut inscrire une nette amélioration de la gestion des marchés, une série de réformes de fond s'attaquant aux racines des difficultés des agriculteurs, enfin une tentative pour établir un nouveau mode de relations avec le monde de l'agriculture, plus équitable et démocratique que ne l'étaient les rapports entre l'Etat et la « profession agricole » au cours des années passées.

Le premier mérite du nouveau Gouvernement, notamment de son ministre de l'agriculture, aura été de mieux maîtriser les marchés et de savoir mettre tout en œuvre, parfois avec éclat, d'autre fois avec la discrétion requise, pour que les campagnes se déroulent avec un minimum de heurts.

Cette réussite, qui contraste avec les échecs antérieurs, a contribué à améliorer les revenus agricoles en 1982.

L'année 1982 sera, en effet, une bonne année agricole, qu'il s'agisse de la production, des revenus ou du commerce extérieur. Elle sera caractérisée par le rétablissement de termes de l'échange favorables à l'agriculture, grâce à une évolution satisfaisante des prix agricoles à la production.

Aussi les revenus agricoles devraient-ils évoluer positivement, en l'absence de toute mesure de correction par des aides directes, alors que les résultats des années 1974 à 1980 ont été régulièrement négatifs, hors aides directes aux revenus.

Certes, cette progression restera légère, mais elle représentera un rattrapage non négligeable — alors que la croissance des autres catégories de revenus est ralentie du fait de la crise économique — et elle marquera un changement significatif pour les agriculteurs.

Le bon niveau des prix est à mettre à l'actif du Gouvernement qui a su obtenir un bon accord communautaire à Bruxelles et qui, après la seconde dévaluation du franc, a engagé rapidement l'indispensable démantèlement des montants compensatoires monétaires. Leur réduction de moitié démontre que le Gouvernement n'entend pas jouer la « politique de l'indice » avec les prix agricoles à la production, comme l'avaient fait ses devanciers.

L'amélioration constatée en 1982 n'a certes pas balayé, comme par enchantement, les graves difficultés accumulées depuis dix ans, ni fait disparaître leurs conséquences. Mais le Gouvernement a su proposer en temps utile des mesures appropriées.

Sur un plan général, il faut reconnaître que la politique de rigueur actuelle est favorable à l'agriculture, et cela à plusieurs égards :

Pendant la phase du blocage, la plupart des coûts de production, à l'exclusion de ceux qui sont liés à l'énergie, ont été bloqués alors que les prix payés aux producteurs ne l'étaient pas ;

A court terme, le dispositif de sortie du blocage continue à favoriser relativement l'agriculture ;

A plus long terme, la réduction de la différence d'inflation entre la France et les pays voisins permettra de consolider l'amélioration des termes de l'échange pour l'agriculture et d'assurer durablement une croissance des prix agricoles effectivement en rapport avec l'évolution des changes.

Cette politique à caractère général a été complétée par des actions spécifiques mises en œuvre par le ministère de l'agriculture :

Ce fut d'abord, à la conférence annuelle de 1981, la mise au point d'un dispositif d'aides au revenu sélectif, privilégiant les soutiens aux agriculteurs petits et moyens, alors que l'aide versée après la conférence annuelle de 1980 avait essentiellement bénéficié aux agriculteurs mettant en valeur de grandes exploitations.

Ce fut ensuite la création d'un dispositif d'aides aux agriculteurs en difficulté, destiné à leur permettre de passer sans dommage un moment difficile de leur activité et de poursuivre l'exercice de leur métier dans de meilleures conditions.

C'est enfin la mise en chantier et le début de la réalisation d'importantes réformes de structures destinées à jeter les bases d'une agriculture plus forte, à laquelle se consacreront les agriculteurs plus prospères et plus solidaires.

Les réformes de structures sont méthodiquement mises en place, après de larges consultations et sans excès de précipitation.

La loi créant des offices d'intervention par produits est en vigueur. Les premiers établissements vont être mis en place, pour relayer l'action insuffisante des structures existantes, qu'elles revêtent la forme d'établissements publics ou d'interprofessions.

On pourra constater, avec le temps, le bien-fondé d'un dispositif qui affirme les solidarités au sein des filières et préconise la prise de responsabilités par les partenaires intéressés, mais qui laisse aussi à la puissance publique la place qui lui revient.

La légèreté des structures de ces offices, dont les moyens seront obtenus par redéploiement, fait justice des accusations de bureaucratie qui avaient été émises par certains.

Une vaste consultation est ouverte sur le développement agricole ; elle devrait déboucher sur des propositions concrètes visant à rendre plus efficace et mieux adaptée au milieu agricole cette activité, dont la place dans la chaîne de la diffusion du progrès technique est irremplaçable.

La réforme foncière, un moment retardée au profit d'autres dossiers jugés d'une urgence plus immédiate, sera menée à bien au cours de l'année 1983. Elle sera inspirée par les soucis d'alléger globalement la charge du foncier pour les agriculteurs, d'accroître la sécurité des exploitants sur leurs terres et de donner aux dispositifs qui seront créés ou améliorés la légitimité démocratique indispensable.

Symbolisant cette réforme, la création d'offices fonciers couronnera une série de réformes visant au renforcement du contrôle des structures, à l'aménagement du statut du fermage, à la lutte contre les terres incultes et à d'autres aspects encore de l'action foncière.

L'heure de la réforme de l'enseignement agricole viendra aussi, dans le cadre de la création du grand service public unifié de l'éducation. Négociée avec toutes les parties intéressées, cette réforme assurera la promotion d'un enseignement dont l'objet premier doit être de dispenser une formation de qualité aux métiers de l'agriculture et qui peut jouer un rôle considérable dans l'animation et la promotion du monde rural, à condition qu'il s'ouvre vers l'extérieur.

Il y aura enfin une réforme fiscale. En effet, il est indispensable de bâtir un système fiscal adapté à l'agriculture, permettant aux agriculteurs d'avoir davantage d'informations sur la gestion de leurs exploitations et à la collectivité d'appréhender enfin la réalité des ressources agricoles.

Des réformes de cette ampleur nécessitent à l'évidence un minimum de consentement de la part des agriculteurs. Ce sera l'objet d'une concertation systématique et sans exclusive..

Aucune politique sectorielle efficace ne peut être menée durablement contre l'avis majoritaire de ceux à qui elle s'adresse. L'agriculture ne fait pas exception à cette règle. L'Etat a donc besoin des agriculteurs.

Les agriculteurs, eux, ont de plus en plus besoin des pouvoirs publics. La complexité croissante de leurs activités et l'augmentation des risques encourus créent un besoin de sécurité que seul l'Etat peut satisfaire.

En outre, les agriculteurs savent bien que, de plus en plus minoritaires dans la société moderne, parfois minoritaires aussi jusque dans les plus humbles communes rurales, il faut que leur situation de relative faiblesse soit corrigée.

Enfin, ils n'ignorent pas qu'ils doivent, directement ou indirectement, une part croissante de leurs revenus aux dépenses publiques. Il est donc dans la nature des choses qu'agriculteurs et pouvoirs publics se rapprochent et que se tissent des liens plus serrés sans doute que dans le cas d'autres activités.

La nouvelle majorité a donc souhaité avant tout lever toute exclusive et mettre fin à toute exclusivité, pour ce qui concerne ses interlocuteurs du monde agricole.

Les élections aux chambres d'agriculture permettront à chacun de faire la démonstration de son audience réelle.

Il faut souhaiter que l'apaisement des passions permette d'apercevoir une évidence : les orientations mises en œuvre par le Gouvernement répondent à des préoccupations identiques à celles des agriculteurs ; seules l'écume des mots et les querelles de personnes empêchent parfois de s'en apercevoir.

Le projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1983 est au service de cette politique ambitieuse.

Dans un contexte de rigueur budgétaire, il assure la continuité des interventions de l'Etat dans le domaine agricole et permet, grâce à des redéploiements internes, de privilégier plusieurs orientations : modernisation de l'administration, grâce à l'informatisation ; renforcement de l'enseignement agricole public, qui bénéficie de 100 créations d'emplois et de crédits de régularisation d'emplois précaires ; mise en place des offices par produits ; contrôle de la politique des structures, grâce à la très forte revalorisation de la dotation aux jeunes agriculteurs et à l'impact accru de l'indemnité viagère de départ.

Grâce à un réel effort de sélectivité, la rigueur ne s'identifie pas à l'austérité et des progrès significatifs sont faits dans la voie du « mieux dépenser », à défaut de pouvoir toujours « dépenser plus ».

Ce projet de budget diminue de 4,29 p. 100 en crédits de paiement, passant de 31,09 milliards à 29,76 milliards de francs.

En autorisations de programme, le recul est de 14,49 p. 100, les crédits diminuant de 2,365 milliards de francs en 1982 à 2,023 milliards de francs pour 1983.

Toutefois, ces réductions sont dues à des transferts interministériels qui minorent les crédits du ministère de l'agriculture sans pour autant remettre en cause les actions qu'ils finançaient :

Transfert à la caisse nationale d'allocations familiales des crédits correspondant aux prestations familiales du B.A.P.S.A., entraînant une réduction de 4 045 millions de francs de la subvention du ministère de l'agriculture au régime social des agriculteurs ;

Transfert au ministère de l'intérieur et de la décentralisation des crédits correspondant à celles des dépenses de subventions d'équipement du ministère de l'agriculture qui seront désormais à la charge des départements. La D.G.E. sera dotée de 655,1 millions de francs en autorisations de programme et de 166,17 millions de francs en crédits de paiement à ces différents titres ;

Transfert au ministère de la consommation de l'ensemble du service de la répression des fraudes ;

Prise en charge par le ministère des affaires sociales et de la solidarité d'une partie des crédits du service national des objecteurs de conscience ;

Transfert aux services du Premier ministre de l'essentiel des crédits de fonctionnement de la formation professionnelle des agriculteurs.

Après redressement du projet de budget de 1982, pour le rendre directement comparable au budget voté de 1982, on constate une progression de 10,01 p. 100 des crédits de paiement et de 13,27 p. 100 des autorisations de programme.

Cependant diverses insuffisances ont inquiété les membres de la commission des finances. Je vous demande, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, de bien vouloir les prendre en considération.

Il s'agit, en premier lieu, du service des bourses scolaires et de l'enseignement agricole privé.

La reconduction des crédits consacrés au service des bourses scolaires va aggraver l'insuffisance de ces dernières. L'écart entre les bourses de l'enseignement agricole et celles de l'enseignement général se creusera encore l'an prochain, faute de mesures de correction.

Les crédits de l'enseignement agricole privé augmentent de 16 p. 100 de loi de finances initiale à loi des finances initiale, mais les moyens réellement disponibles, compte tenu de l'utilisation de 51 millions de francs de crédits de report en 1982, ne progresseront que de 5,3 p. 100. C'est trop peu car, pour une large part, ces crédits sont affectés à des dépenses de rémunérations.

J'appelle également votre attention sur la faible croissance des subventions destinées aux établissements de l'enseignement agricole public et sur le problème de l'emploi des vacataires — je l'ai d'ailleurs traité dans mon rapport écrit.

Il s'agit, en second lieu, de la réévaluation périodique des subventions d'exploitation à taux fixe : indemnité spéciale de montagne et prime à la vache allaitante. Le maintien en valeur de ces avantages se traduit par une perte de pouvoir d'achat préjudiciable aux agriculteurs qui en bénéficient.

Il s'agit, en dernier lieu, de l'incertitude qui plane sur la capacité de la caisse nationale de crédit agricole à financer, sur ses propres marges, la réduction de 650 millions de francs des crédits de bonification prévus par votre projet de budget. Il ne faudrait pas que le crédit agricole soit contraint de relever le taux de ses prêts non bonifiés pour compenser un jour le manque à gagner qui lui est imposé sur ses prêts bonifiés.

La commission des finances, qui a bien voulu suivre son rapporteur, a considéré que le budget de l'agriculture pour 1983, s'il n'était pas parfait, méritait en tout cas d'être approuvé par le Parlement.

Elle a assorti son vote positif de trois observations adoptées, à l'unanimité, mais dont la première est d'ores et déjà satisfaite.

La commission avait souhaité, en effet, que soient démantelés les montants compensatoires négatifs de notre pays. J'ajouterai, à titre de commentaire, que le démantèlement des montants compensatoires positifs de l'Allemagne et de la Hollande présente un caractère d'urgence au moins égal.

La deuxième observation a trait à l'indemnité spéciale de montagne. La commission demande que son taux soit réévalué à échéance régulière de façon que son pouvoir d'achat évolue comme celui de l'ensemble des revenus agricoles. Il faut sortir d'une situation où l'indemnité spéciale de montagne est revalorisée de façon massive à l'approche des échéances électorales, puis maintenue durablement en francs courants.

La commission souhaite enfin que soit pérennisée la procédure d'aide aux agriculteurs qui lui a paru particulièrement intéressante, même si diverses difficultés de caractère administratif ou tenant à l'encadrement du crédit ont pu retarder l'examen des dossiers présentés par les agriculteurs.

Madame le ministre, j'ai tenu à dresser le bilan positif de l'action de votre ministère et à souligner les quelques points précis sur lesquels la commission des finances de notre assemblée a porté l'accent, en espérant qu'avant la fin de cette discussion budgétaire, nous pourrons vous entendre nous apporter les apaisements que nous sommes légitimement en droit d'attendre. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Mes chers collègues, nous ne pouvons pas partir sur de telles bases.

M. le rapporteur spécial disposait d'un temps de parole de dix minutes. Or, il a parlé pendant seize minutes. Je rappelle que la discussion de ce budget a été organisée sur sept heures. Si les temps de parole ne sont pas respectés, ce débat risque de durer au moins douze heures et il pourrait même nous conduire jusqu'à cinq heures du matin.

Je précise que ce n'est pas moi qui fixe les temps de parole. Les groupes et les commissions les estiment peut-être insuffisants, mais il leur appartenait alors d'en demander de plus importants lors de la réunion de la conférence des présidents.

La parole est à M. Tavernier, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les dépenses en capital.

M. Yves Tavernier, *rapporteur spécial.* Madame le ministre de l'agriculture, monsieur le secrétaire d'Etat, il y a un an, vous présentiez devant l'Assemblée nationale le premier budget de l'agriculture du Gouvernement de la gauche.

Depuis cette date, vous avez exposé et défendu à plusieurs reprises votre politique devant le Parlement. Chacune de ces rencontres a été marquée par la violence des attaques de la droite, accusant le Gouvernement de sacrifier l'agriculture française.

Le débat qui s'ouvre aujourd'hui est l'occasion de faire le point, honnêtement, sereinement, sur la situation de la production agricole et sur les conditions de vie des paysans.

J'ai en mémoire les propos que tenait ici même il y a un an le porte-parole de l'U.D.F. M. Jacques Blanc. Selon lui et ses amis, le budget que vous nous proposiez alors était un budget « de transition vers le déclin ». Il devait susciter « la désillusion qui précède le désespoir du monde rural ».

Je pourrais multiplier les citations marquées à chaque fois par l'outrance et le catastrophisme.

M. Alain Bonnet. Très bien !

M. Yves Tavernier, *rapporteur spécial.* L'opposition politique, qu'elle soit partisane ou se dise professionnelle, tient au monde paysan un discours essentiellement électoral. Pendant vingt-trois ans, elle a fait du clientélisme une méthode de gouvernement et s'est montrée incapable de régler les problèmes de fond.

Est-il nécessaire de rappeler qu'au cours du septennat de M. Giscard d'Etaing le revenu des agriculteurs n'a cessé de se dégrader ? Faut-il souligner, une nouvelle fois, que la baisse de leur pouvoir d'achat a été de 5,6 p. 100 en 1980 ? Or, cette année-là, l'ancien président d'une organisation agricole particulièrement virulente à l'égard de la gauche était secrétaire d'Etat aux industries agro-alimentaires.

Or, que constatons-nous aujourd'hui ?

Une bonne tenue des prix pour l'essentiel des produits agricoles, à deux ou trois exceptions près ; un premier pas vers le démantèlement des montants compensatoires, dont M. Chirac fut le père fondateur et qui ont gravement compromis le développement de notre agriculture ; une aptitude du Gouvernement à conduire les marathons européens au mieux des intérêts français et une capacité à rendre raisonnables les Britanniques dont la mauvaise foi est aussi légendaire que le *fair play ;* la mise en place d'une organisation des marchés qui permettra d'assurer aux producteurs agricoles leur juste part dans le prix des produits alimentaires et, enfin, un revenu agricole positif en 1982, pour la première fois depuis huit ans.

Je souligne, sans triomphalisme, le bilan favorable du Gouvernement de la gauche et de sa majorité parlementaire. Les cieux vous ont été propices, madame le ministre. La qualité des récoltes explique pour partie la hausse des revenus, mais l'autre partie est le fruit de votre politique.

Si les climats vous avaient été contraires, si vous aviez été mauvaise gestionnaire et si vous nous aviez annoncé une baisse du revenu de 5,6 p. 100, j'entends d'ici les protestations de M. Méhaignerie et de ses amis. (*Très bien ! sur divers bancs des socialistes.*)

Je ne doute pas un instant qu'aujourd'hui une certaine France agricole se serait spontanément rassemblée sur l'esplanade des Invalides, à l'appel d'une organisation syndicale exprimant la colère indignée du peuple des campagnes.

En un an, dans un contexte économique particulièrement difficile, l'hémorragie dont souffrait le revenu agricole a été stoppée, et les premières réformes qui redonneront l'espoir à la petite et moyenne paysannerie ont été engagées.

L'éditorialiste d'un journal professionnel envoyé gracieusement à tous les parlementaires affirme que la politique agricole va de « Charybde en Scylla ». Je veux lui dire, et je veux dire à tous ceux qui annoncent depuis dix-huit mois des résultats désastreux pour l'agriculture française et qui nous donnent des leçons d'économie rurale : à l'avenir soyez plus modérés dans vos critiques et plus prudents dans vos prévisions.

Le bilan de la nouvelle majorité montre à l'évidence aux producteurs agricoles qu'ils ont leur place, à l'égal des travailleurs de l'industrie et des services, dans la politique du changement engagée depuis le 10 mai 1981.

Votre projet de budget s'inscrit naturellement dans le cadre du budget de l'Etat, marqué par la rigueur et le dynamisme. Il se caractérise par une priorité renforcée en faveur des dépenses porteuses d'avenir et améliorant les conditions de vie des agriculteurs.

Certes, il comporte des insuffisances. Au cours des années passées, les crédits des titres V et VI ont été trop souvent sacrifiés. Les besoins demeurent importants en matière d'hydraulique agricole et de remembrement.

La politique du remembrement a été mise en place au lendemain de la Première Guerre mondiale. Il ne manquera pas de bons esprits pour s'étonner que, au rythme actuel des crédits disponibles, il faille attendre encore vingt-cinq ans pour achever le premier remembrement de la France.

Puis-je faire observer que la responsabilité d'une telle situation n'incombe pas à ceux qui gouvernent depuis moins de dix-huit mois !

J'aborderai l'essentiel du contenu du projet de budget de l'agriculture — dépenses en capital — en traitant successivement trois chapitres importants : la fiscalité, la politique foncière et la dotation globale d'équipement.

La réforme fiscale constitue la pièce maîtresse de toute politique agricole qui veut allier l'efficacité économique et la justice sociale. Elle permettra une meilleure connaissance des revenus sans laquelle l'action de l'Etat est conduite à l'aveuglette. Un premier pas a été engagé par l'abaissement à 300 000 francs du seuil d'assujettissement à la T.V.A. Il faut poursuivre dans cette voie en définissant les contours d'un système fiscal simple.

La plupart des organisations professionnelles déclarent être favorables à une telle réforme. Il vous appartient, Madame le ministre, de lancer les travaux d'une commission qui pourrait remettre ses conclusions dans un délai relativement rapproché. Il serait nécessaire que la commission des finances de notre assemblée soit associée à ses réflexions.

Dans mon rapport écrit, je présente un certain nombre de suggestions : le maintien du forfait collectif jusqu'à 300 000 francs, moyennant quelques améliorations ; le réaménagement du régime réel normal dont le seuil d'assujettissement pourrait être abaissé de 1 million de francs de recettes à 500 000 francs, et surtout la création d'un régime « supersimplifié » qui se substituerait au réel simplifié actuel.

Je souhaiterais, Madame le ministre, connaître vos intentions et vos réactions sur ces propositions.

La politique foncière, conçue pour l'essentiel dans les années 1960, doit être revue afin de permettre une meilleure protection des exploitations familiales à un coût financier acceptable pour les agriculteurs et pour l'Etat.

La gauche respecte l'attachement des Français à la propriété de la terre, mais elle sait aussi que la droite a su utiliser habilement cet attachement à des fins étrangères à l'intérêt des paysans. Elle entend agir avec ténacité et avec prudence pour que la terre, outil de travail, devienne un moyen de libération des producteurs et ne soit plus la chaîne de leur esclavage.

Mon rapport écrit présente une analyse rapide de la situation actuelle et propose les voies d'une nouvelle politique foncière. Je ne les reprendrai pas ici. J'insisterai simplement sur deux points. Plusieurs S. A. F. E. R. connaissent actuellement de grandes difficultés financières dues à la dépression du marché foncier et à la baisse des prix réels de la terre.

Il est curieux d'observer que les S. A. F. E. R., créées pour moraliser le prix de la terre, se trouvent acculées à la faillite lorsque les prix baissent. Cette apparente contradiction est due au fait qu'elles se comportent le plus souvent comme des marchands de biens vivant de la hausse spéculative des prix.

Il est nécessaire toutefois de les aider à équilibrer leurs comptes en leur permettant de revendre aux agriculteurs les terres dont elles disposent à un prix aujourd'hui inférieur au prix d'achat.

Il existe des fonds disponibles au chapitre 61-40 qui ne seront pas utilisés en 1982. En effet, faute de base légale appropriée, les actions spécifiques nouvelles des S. A. F. E. R. n'ont pas été mises en œuvre.

Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, la commission des finances exprime le souhait que ces fonds — 30 millions de francs — soient utilisés pour aider les S. A. F. E. R. en difficulté. Naturellement, il conviendra d'examiner avec toute la rigueur nécessaire la manière dont ces sociétés ont géré les fonds publics.

La commission demande également que le projet de loi portant création des offices fonciers soit présenté au Parlement et débattu dans les meilleurs délais. Votre rapporteur suggère que la somme de 300 millions de francs d'excédents, dont l'utilisation pour les actions foncières avait été décidée en conférence annuelle pour 1981 et qui n'ont pas été consommés faute de structure juridique adaptée, constitue la dot de lancement des offices fonciers.

Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, nous aimerions connaître vos intentions sur ce point.

J'en viens, en terminant, à la dotation globale d'équipement. Les dépenses en capital occupent traditionnellement une place modeste dans le budget de l'agriculture. Le projet de budget pour 1983 ne déroge pas à la règle.

A structure constante, les autorisations de programme progressent de 13,27 p. 100, mais les crédits de paiement diminuent de 12,5 p. 100, en raison, notamment, des retards pris dans la consommation des autorisations de programme de 1982.

Le budget d'équipement sera amputé en 1983 des crédits de remembrement et d'une part des crédits de l'hydraulique agricole. Ces opérations seront décentralisées dans le cadre de la nouvelle répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales.

Je n'ai pas le temps, compte tenu de la réduction des possibilités d'expression des rapporteurs, de développer longuement les deux problèmes importants que pose le transfert des crédits du ministère de l'agriculture aux collectivités locales.

Le premier est celui de l'utilisation qui sera faite par les départements des fonds versés au titre de la dotation globale d'équipement. Choisiront-ils de faire plus d'investissements productifs comme le remembrement ou l'hydraulique agricole, que d'équipements collectifs, comme l'adduction d'eau, l'assainissement ou l'électrification rurale ? Le choix leur appartient désormais.

Le second problème est plus délicat. Selon quels critères la dotation globale d'équipement sera-t-elle répartie entre les départements ? Le risque existe que la dotation ait pour effet d'aggraver les disparités interdépartementales. Il conviendra de prendre toutes les précautions nécessaires pour que les départements les plus pauvres ne soient pas réduits à la portion congrue.

Depuis dix-sept mois, vous déployez, madame le ministre, une activité inlassable en faveur de l'agriculture. Les résultats que vous avez obtenus démontrent clairement qu'elle es prioritaire dans l'action du Gouvernement. Vous vous êtes engagée à tout mettre en œuvre pour encourager son développement, favoriser sa compétitivité, renforcer sa rentabilité et améliorer le sort des agriculteurs.

Le projet de budget du ministère de l'agriculture répond à l'évidence à cette volonté. Voilà pourquoi je vous invite, mes chers collègues, au nom de la majorité de la commission des finances, à adopter les crédits inscrits aux titres V et VI. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Huguet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les dépenses en capital.

M. Roland Huguet, *rapporteur pour avis.* Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'examen comparatif des dépenses en capital inscrites dans le projet de budget du ministère de l'agriculture pour 1983 par rapport aux dotations votées pour 1982 est, cette année, particulièrement difficile.

Des mouvements de crédits viennent en effet modifier les dotations initialement prévues pour cette année. Il s'agit, dans le sens positif, des reports de crédits non consommés et utilisés cette année et des dotations supplémentaires décidées à la suite de la conférence annuelle de l'automne dernier, et, dans le sens négatif, des transferts de crédits à d'autres ministères et de l'annulation de crédits d'équipement au titre de la régulation conjoncturelle.

Comme vous disposez, mes chers collègues, de deux rapports budgétaires sur les dépenses en capital, mon intention n'est pas de me livrer à nouveau à un examen de ces crédits. J'ajoute que je partage totalement les considérations générales de mon collègue et ami Tavernier.

Je rappellerai seulement qu'à structure constante le projet de budget pour 1983 enregistre une augmentation de 10 p. 100 par rapport à 1982 et que les dépenses en capital prévues pour l'an prochain bénéficient d'une augmentation de 13,27 p. 100.

Je préférerai ici me faire l'interprète de mes collègues et rappeler les principaux thèmes abordés en commission afin de permettre à Mme le ministre et à M. le secrétaire d'Etat d'apporter des précisions sur les réflexions ou les négociations en cours, ou même de donner des éléments de réponse aux interrogations qui demeurent sur certaines dotations.

J'aborderai successivement cinq domaines.

Le premier porte sur les crédits décentralisés. La décentralisation des compétences et de la responsabilité financière aux régions et aux collectivités locales est une nécessité dans une économie moderne. Elle doit permettre d'agir plus rapidement et plus efficacement, les décisions étant prises par ceux-là mêmes qui connaissent le mieux les réalités locales.

Il est donc utile et souhaitable que le Gouvernement prévoie le transfert de crédits jusque-là inscrits dans différents ministères à une dotation globale d'équipement figurant dans le budget du ministère de l'intérieur et de la décentralisation qui sera, l'an prochain, répartie entre les départements.

Mais, compte tenu de l'influence décroissante des agriculteurs dans les instances locales, il convient de s'assurer que ces crédits décentralisés reçoivent effectivement la même affectation qu'auparavant.

S'il est normal que les travaux soient décidés au niveau local, il ne faudrait pas que l'enveloppe agricole s'amenuise, notamment en matière de remembrement et d'hydraulique agricole, qui représentent des investissements déterminants pour l'avenir de notre agriculture.

Il importe également que la loi de décentralisation des compétences, une fois votée, soit rapidement mise en application afin d'éviter une rupture dans l'engagement des travaux.

Le financement de l'agriculture constitue depuis déjà longtemps un deuxième sujet de préoccupation.

En l'absence d'une connaissance des revenus réels des agriculteurs, l'utilisation des fonds bénéficiant à l'agriculture ne saurait atteindre un degré d'efficacité optimale. Je rappelle que l'ensemble des dépenses bénéficiant à l'agriculture prévues pour 1983 doit s'élever à 92,36 milliards de francs, dont 47,4 milliards pour le financement extra-professionnel du B. A. P. S. A. et 6,5 milliards pour les charges de bonification.

Si l'on entend améliorer la structure du financement de l'agriculture et privilégier les dépenses porteuses d'avenir comme la formation, la recherche et le développement, l'installation des jeunes, le remembrement et l'hydraulique, il apparaît souhaitable d'avancer rapidement dans la voie d'une meilleure appréhension des revenus réels des agriculteurs.

En effet, il sera alors possible de rendre plus équitable le financement du B. A. P. S. A. et plus efficace la politique de soutien en ajustant mieux les aides aux besoins réels des exploitations. Il ne s'agit nullement de réduire l'effort élevé consenti par la collectivité nationale en faveur d'un secteur qui apporte une contribution non négligeable au maintien de l'emploi et au rétablissement de notre commerce extérieur, mais de mieux répartir ces fonds afin de permettre à chaque type d'exploitation de s'engager dans un modèle de développement adapté à sa situation.

On ne peut, à cet égard, que se féliciter de la création d'un groupe de travail sur le financement de l'agriculture et souhaiter qu'à la lumière de ces travaux, la réforme de la fiscalité agricole prévue pour l'an prochain conduise rapidement à une meilleure appréhension des revenus individuels en agriculture.

La question suivante porte sur le foncier et plus spécialement sur la situation des S. A. F. E. R. et le projet de réforme foncière.

De nombreuses S. A. F. E. R. traversent de sérieuses difficultés financières — M. Tavernier le rappelait à l'instant — en raison essentiellement d'une baisse du prix relatif de la terre et de l'importance du stock de terres qu'elles possèdent. Cette situation, si elle devait se prolonger, ne risque-t-elle pas de conduire à une réduction des interventions des S. A. F. E. R. sur un marché foncier lui-même en diminution ? Mais il est probable que la future loi foncière comportera des éléments de réponse susceptibles de remédier à ces difficultés, notamment par l'introduction de nouvelles formes d'intervention. Peut-être Mme le ministre pourrait-elle nous apporter quelques précisions sur la date de dépôt et sur les grandes orientations de ce texte.

Les industries agro-alimentaires revêtent une importance croissante pour la France. Elles constituent d'abord le principal débouché de notre production agricole, favorisent le maintien de l'emploi sur l'ensemble de notre territoire et contribuent au redressement de notre balance commerciale.

Ce secteur, qui se compose d'un grand nombre d'entreprises dont une majorité de petites ou moyennes, se caractérise par une insuffisance des fonds propres et par des investissements, notamment en matière de recherche et d'implantations à l'étranger de produits souvent peu transformés et pas toujours adaptés aux spécificités des marchés extérieurs. Est-il envisagé d'aménager la politique de soutien à ce secteur et notamment la prime d'orientation agricole pour permettre aux industries agro-alimentaires, plus spécialement aux P. M. E., de combler leur retard ou leurs faiblesses ?

Je ferai une parenthèse pour vous demander, madame le ministre, la suite que vous entendez réserver aux mesures et propositions contenues dans le rapport de M. Gérard Joulin « Agro-alimentaire : des moyens pour demain. » Par ailleurs, est-il dans vos intentions d'accentuer encore l'effort déjà consenti en faveur de la modernisation des outils d'abattage existants ? Il est en effet nécessaire d'adapter les abattoirs publics aux normes techniques et sanitaires nouvelles.

La politique agricole commune constitue le dernier thème que je souhaite aborder. Je tiens d'abord à féliciter le ministre

des résultats obtenus en 1982, qu'il s'agisse du niveau du relèvement des prix, de la réforme du marché du vin ou de l'intervention en début de campagne pour les céréales.

Mais je veux également demander au Gouvernement de faire preuve de fermeté lors des négociations de l'an prochain : fermeté pour compenser une augmentation des prix vraisemblablement inférieure à celle de 1982 en raison du ralentissement de l'inflation, par un démantèlement complet des montants compensatoires positifs qui subventionnent, depuis de nombreuses années, les agriculteurs de plusieurs de nos partenaires et concurrents ; fermeté pour empêcher l'instauration de quotas de production pour chaque Etat membre et la généralisation des taxes de coresponsabilité à partir des niveaux de production actuelle. En effet, grâce essentiellement aux montants compensatoires monétaires et à une inflation plus modérée, d'autres Etats membres sont parvenus, ces dix dernières années, à augmenter très sensiblement leur production agricole, alors que la France dispose encore d'énormes potentialités de production.

Il serait dès lors injuste de figer la situation à un moment où l'agriculture française n'a pas encore mis en valeur toutes ses potentialités. Il semble préférable de ne plus encourager l'importation de produits de substitution et de mettre en œuvre une politique dynamique à l'exportation des excédents communautaires.

Fermeté enfin, pour que la C.E.E. aborde sans complexe ses rapports avec les Etats-Unis dont le taux de subvention à son agriculture est comparable à celui de la Communauté si l'on tient compte des coûts de production.

En conclusion, la politique amorcée l'an dernier commence à porter ses fruits si l'on en juge par l'évolution du revenu agricole. En 1981, la dégradation constatée depuis de nombreuses années s'est infléchie et plusieurs éléments donnent à penser que la tendance est en train de s'inverser, qu'il s'agisse du niveau de la production, du relèvement des prix de 13 p. 100 obtenu à Bruxelles ou de l'évolution des coûts de production.

Il s'agit donc d'approfondir les grandes orientations retenues en renforçant la priorité accordée aux dépenses les plus à même de permettre à notre agriculture de se moderniser dans le respect de sa diversité, tant il est vrai que l'avenir ne se prévoit pas mais qu'il se prépare.

La commission de la production et des échanges, madame le ministre, a donné, conformément aux conclusions de son rapporteur, un avis favorable à l'adoption des crédits de l'agriculture pour les dépenses en capital. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Pistre, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour les dépenses ordinaires.

M. Charles Pistre, *rapporteur pour avis.* Il ne me reste que quelques minutes du temps qui était imparti à la commission de la production et des échanges, mais comme j'ai la chance — ou l'inconvénient — de m'exprimer après d'autres rapporteurs, je pourrai passer rapidement sur certains points.

Lorsque nous avons voté l'année dernière le budget pour 1982, nous avons souligné qu'il s'agissait d'un budget de transition. Le projet de budget pour 1983 nous paraît un budget d'approfondissement, en particulier dans trois domaines prioritaires : l'amélioration de la formation des agriculteurs et l'adaptation du développement agricole à la diversité des exploitations et des agricultures ; l'installation des agriculteurs et, enfin, l'organisation des marchés.

La progression de 11,58 p. 100 des dépenses ordinaires ne permet pas de qualifier ce budget de l'agriculture de facile, mais a obligé à dégager des priorités.

M. Martin Malvy a souligné tout à l'heure que 1982 a été une bonne année agricole. Puis-je ajouter que la situation en 1981 a été moins catastrophique que beaucoup de nos adversaires voulaient bien l'affirmer ? Souvenez-vous en effet qu'au moment de la conférence annuelle on parlait d'une dizaine de milliards de francs. Or il est apparu, une fois les comptes établis que, si le revenu brut agricole avait effectivement baissé de 0,4 p. 100, la tendance à la baisse avait subi un net fléchissement. Cette évolution s'est poursuivie en 1982 puisqu'il semblerait, d'après les chiffres dont nous disposons aujourd'hui, qu'il n'y a plus seulement un infléchissement mais un renversement de tendance.

En effet, aujourd'hui, le niveau qualitatif et quantitatif paraît satisfaisant. Le relèvement moyen des prix de 13 p. 100 que vous avez obtenu à Bruxelles, madame le ministre, permet, aujourd'hui, aux agriculteurs de bénéficier d'un revenu moyen qui a augmenté, d'autant que le blocage des prix de certaines consommations intermédiaires a permis la fermeture complète du ciseau.

Il convient cependant d'ajouter que ce résultat est fragile et inégal : fragile parce que ce n'est que le début du retournement et de ce que j'appellerai une longue marche ; inégal parce qu'il peut être fonction des circonstances, en particulier des circonstances naturelles. On a ainsi parlé de la sécheresse cet été ; je reviens du Tarn et de la région Midi-Pyrénées qui est en grande partie couverte par les eaux. On n'est donc pas maître des éléments, même si on essaie de maîtriser les autres facteurs. Cela signifie qu'il reste beaucoup à faire et, si vous le permettez, je ne prendrai qu'un seul exemple, celui de l'enseignement, de la formation continue et du développement agricoles.

En effet, le retard de la France dans ce domaine est évident par rapport à ses concurrents — adversaires ou amis — sur les marchés extérieurs... ou intérieurs. Savez-vous, mes chers collègues, qu'en 1979, 18 p. 100 seulement des agriculteurs avaient une formation initiale et que, encore aujourd'hui, près de 50 p. 100 des jeunes agriculteurs, pour obtenir la D.J.A., sont obligés de suivre un stage de formation professionnelle. Les causes de cette situation sont sans doute multiples et je n'en citerai que quelques-unes.

Il y a d'abord la coupure entre l'éducation nationale et le monde agricole.

Il y a également la multiplication des organismes de développement et parfois l'incohérence des actions de développement.

J'ajouterai le monopole de fait de certaines organisations qui contrôlent ce développement, je ne dirais pas à leur profit exclusif, mais tout au moins à leur disposition exclusive. Or, il serait faux de croire que l'exode rural et la diminution du nombre des exploitants engendrent une réduction des besoins, bien au contraire, car les techniques évoluent, deviennent de plus en plus complexes, exigent des interventions de plus en plus importantes.

En ce qui concerne l'enseignement, je me bornerai à indiquer les objectifs qu'il convient d'atteindre.

La commission de la production et des échanges souhaiterait d'abord que l'enseignement soit adapté aux besoins des régions et soit fonction des systèmes de production et du niveau de développement économique des exploitations, et non plus porteur d'un modèle unique. Il conviendrait donc de multiplier les filières et de les adapter, de multiplier les formations hautes et longues, d'organiser, de façon beaucoup plus solide, la formation permanente pour les agriculteurs actifs.

Nous voudrions ensuite que l'on redéfinisse le régime juridique des rapports entre l'Etat et l'enseignement privé. Il importe d'aller dans le sens d'une contractualisation pour aboutir, à terme, à un rapprochement avec l'enseignement public.

Nous désirerions enfin que l'on redonne à l'enseignement public des moyens en matériel et en personnels, alors que ceux-ci lui ont été chichement mesurés depuis des années. Il faut multiplier les moyens afin que le taux de réussite des jeunes en formation augmente et que l'on sorte enfin la formation agricole de son ghetto.

Pour ce qui est de la formation continue, je ne parlerai pas de la confiscation de son financement par certaines organisations, ni des résultats obtenus, importants en heures, mais peu sensibles pour la majorité des agriculteurs qui en sont exclus. Je préfère appeler l'attention du Gouvernement sur deux actions qui pourraient rendre son efficacité à cette formation continue.

En premier lieu, il faudrait que l'Etat exerce un contrôle sur les fonds provenant des taxes parafiscales : le laxisme qui dure depuis des années doit cesser, car il ne faut pas que ces fonds restent à la discrétion de quelques organisations ; ils doivent être cogérés par l'Etat et les représentants de toutes les organisations agricoles.

En second lieu, les salariés agricoles devraient avoir de plus grandes possibilités de formation dans la mesure où la plupart d'entre eux sont exclus de fait du bénéfice de cette formation continue. Peut-être que l'un des moyens susceptibles d'aider au maintien de la population agricole active en nombre important est de donner aux salariés de l'agriculture la formation qui leur manque trop souvent, en en faisant ainsi un moyen de diffusion des progrès économiques et sociaux.

Enfin, quant au développement agricole, la loi d'orientation de 1960 voulait associer les agriculteurs à la recherche appliquée, permettre la diffusion des connaissances et des techniques et sensibiliser les agriculteurs aux problèmes économiques et sociaux de la production.

En application de cette loi, de multiples organismes ont été créés, en particulier les S.U.A.D. Mais cela a abouti à la multiplicité des organismes, à la multiplicité des agents, à la multiplicité des financements et, souvent, à l'incohérence générale,

à une mauvaise organisation juxtaposant et superposant responsables et irresponsabilité. C'est pourquoi des réformes sont nécessaires compte tenu de l'évolution de l'agriculture et de l'incohérence du système actuel.

Quels sont les buts à atteindre ?

Il nous paraît nécessaire de diversifier le développement et, surtout de l'étendre à la majorité, sinon à la totalité des agriculteurs, et de nationaliser les structures. En conséquence, les pouvoirs publics doivent prendre leurs responsabilités, nouer des contacts et ouvrir des négociations pour aboutir rapidement.

C'est dans ce cadre, et j'en arrive à ma conclusion, que la commission de la production et des échanges, comme l'a souhaité tout à l'heure M. Martin Malvy, a demandé, malgré tout, que certaines améliorations soient apportées à ce budget.

Elle voudrait d'abord qu'un effort soit accompli dans le domaine des bourses afin que le différentiel qui existe entre les bourses de l'éducation nationale et celles de l'enseignement agricole reste identique et ne se creuse pas.

Elle désirerait ensuite que les crédits de l'enseignement public agricole soient augmentés pour que le plan « d'auxiliarisation » des vacataires soit poursuivi cette année.

Elle serait également favorable à un accroissement des dotations allouées à l'enseignement privé afin qu'il puisse fonctionner normalement ; mais nous souhaitons aussi l'ouverture très rapide de négociations pour que soient définis des rapports équilibrés entre l'Etat et l'enseignement privé.

Enfin, nous souhaitons, comme la commission des finances, que l'indemnité spéciale montagne soit revalorisée cette année.

Ce projet de budget n'est pas parfait ; il est donc perfectible. La commission de la production et des échanges a suivi l'avis de son rapporteur et elle l'a adopté. Mais nous désirons que les moyens accordés au ministère de l'agriculture soient augmentés afin qu'il puisse faire face à ses engagements et poursuivre le redressement, encore fragile, amorcé en 1981 et qui semble devoir se confirmer en 1982. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Poignant, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour l'agriculture.

M. Bernard Poignant, *rapporteur pour avis.* C'est la première fois que la commission des affaires étrangères est appelée à formuler un avis sur le projet de budget de l'agriculture. Je ne reprendrai évidemment pas les analyses présentées par les rapporteurs de la commission de la production et de la commission des finances, mais je prendrai appui sur la discussion budgétaire pour mesurer la dimension internationale de l'agriculture et des problèmes alimentaires dans une perspective de développement économique.

Longtemps autarcique, notre agriculture s'inscrit aujourd'hui dans un vaste ensemble économique et dans un contexte d'échanges commerciaux ouverts vers l'extérieur. Par conséquent, elle peut être affectée par tout mouvement étranger. Il s'agit donc, à travers ce bref rapport, de quitter l'annualité budgétaire pour présenter des réflexions qui seront orientées autour de l'analyse de trois thèmes principaux : l'agriculture, élément d'indépendance nationale, la politique agricole commune, l'agriculture au service du développement.

On a trop souvent tendance à oublier, en tout cas le monde non agricole, que notre agriculture est un élément de notre indépendance nationale et un facteur positif dans nos échanges commerciaux. Les chiffres de 1981 l'indiquent très nettement puisque notre balance commerciale agro-alimentaire était excédentaire de 25,4 milliards de francs. Il est vrai que les résultats des neuf premiers mois de 1982 sont moins bons, mais la balance reste malgré tout excédentaire.

Cependant l'intensification des échanges au sein de la Communauté économique européenne et l'accroissement de la production française se sont accompagnés de l'apparition de facteurs de dépendance dont certains sont devenus préoccupants. Il en est ainsi pour les importations françaises de tourteaux de soja et de manioc, qui constituent, pour notre balance commerciale, une charge évaluée, pour les sept premiers mois de 1982, à 4,4 milliards de francs, ces importations étant concentrées sur quelques pays fournisseurs seulement.

Je traiterai tout aussi brièvement — bien que le sujet soit vaste et complexe — du deuxième thème de ce rapport : la politique agricole commune.

Les contestations, voire les remises en cause brutales dont elle fait l'objet, ne doivent pas conduire à sous-estimer les aspects positifs de son bilan, d'autant que plusieurs critiques tendent à oublier que certains effets négatifs de la politique agricole commune tiennent d'abord au non-respect des règles communautaires et notamment de l'exigence de la préférence communautaire, ainsi d'ailleurs qu'aux distorsions du marché communautaire liées à l'évolution divergente des monnaies ce qui a conduit à la mise en place des montants compensatoires monétaires.

Je joins donc ma demande de fermeté à celle de M. Huguet et je renvoie sur ce point aux éléments qui figurent dans le rapport écrit.

J'en viens enfin au troisième thème : l'agriculture au service du développement. Face au drame du sous-développement, le nouveau Gouvernement de la France a ouvert, depuis dix-huit mois, plusieurs voies de recherche et lancé de nombreuses propositions qui tendent à faire du développement rural l'élément privilégié de toute forme d'aide.

De nombreuses déclarations importantes tant du Président de la République, comme à Cancun en octobre 1981, que de vous-même madame le ministre — à l'occasion de la VII[e] session ministérielle du conseil mondial de l'alimentation qui s'est tenue à Acapulco en juin dernier — marquent les orientations que la France souhaite donner à son action et élaborent des propositions qu'elle soumet à la réflexion de la communauté internationale.

La préoccupation commune qui sous-tend l'ensemble de ces propositions est de favoriser la mise en place d'un nouveau modèle de développement qui prenne en compte les besoins réels des pays du tiers monde, privilégiant les stratégies alimentaires et ce que l'on appelle, dans une sorte de jargon, le développement « auto-centré ».

Je ne développerai donc pas l'ensemble de ces idées, me permettant à cet égard de vous renvoyer à mon rapport écrit.

En conclusion, je voudrais m'attacher à rappeler les principales questions qui paraissent devoir susciter une attention particulière de la part du Gouvernement et sur lesquelles je souhaiterais, madame le ministre, que vous nous apportiez des précisions.

Première interrogation : quelles mesures le Gouvernement entend-il mettre en œuvre pour assurer une présence plus active des produits agro-alimentaires français sur le marché national, et pour, après avoir cerné les facteurs de dépendance excessive de notre agriculture — notamment en matière de machinisme agricole ou de produits de susbtitution pour l'alimentation du bétail — envisager des solutions alternatives ?

Deuxième interrogation : quelles propositions, au moins sous forme de rappel, le Gouvernement français a-t-il l'intention d'élaborer et de proposer à la réflexion de ses partenaires de la Communauté afin d'ajuster la politique agricole commune pour qu'elle assure un revenu satisfaisant aux agriculteurs, et d'abord aux plus modestes d'entre eux ?

Il me paraît, en effet, que la seule façon de sauvegarder et d'améliorer la politique agricole commune est qu'elle suscite la confiance des agriculteurs. L'accentuation des difficultés de la P. A. C. — seule politique communautaire — ne pourrait qu'hypothéquer la mise en œuvre d'autres politiques communes.

Enfin, troisième interrogation pour l'avenir : quelles propositions concrètes le Gouvernement a-t-il l'intention d'élaborer et de défendre au sein des instances internationales pour assurer la mise en œuvre de mesures destinées à favoriser le développement rural des pays les moins avancés et l'élaboration de véritables stratégies alimentaires ?

Pour toutes ces considérations, la commission des affaires étrangères a donné un avis favorable à l'adoption des crédits du ministère de l'agriculture. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Couillet, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Michel Couillet, *rapporteur spécial.* Monsieur le président, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le budget annexe des prestations sociales agricoles de 1983 est, comme celui de 1982, dominé par deux préoccupations majeures : d'une part, remédier aux lacunes que comporte encore la protection sociale des exploitants agricoles et, d'autre part, prendre en considération la nécessité d'aménager plus équitablement son financement.

La vérité m'oblige à dire — même si cela doit déplaire à la droite (*exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*) qu'en moins de seize mois la gauche a, sur ces questions, réalisé des progrès significatifs qui avantagent les plus petits exploitants.

M. André Lejeune. Bien sûr !

M. Alain Bonnet. C'est vrai !

M. Jacques Blanc. Ce n'est pas sérieux !

Plusieurs députés socialistes. Cela vous gêne, messieurs de l'opposition !

M. Michel Couillet, *rapporteur spécial.* Quelques chiffres vous permettront d'apprécier le chemin parcouru et la direction choisie pour combler le retard qu'accuse la protection sociale des agriculteurs. La commission des finances a souhaité qu'ils soient précisés devant l'Assemblée.

En seize mois, de mai 1981 à juillet 1982, le minimum vieillesse a augmenté de 50 p. 100 et les attributions de points gratuits ont permis aux retraites proportionnelles, dans le même temps, de progresser de 22,4 p. 100.

Les pensions d'invalidité totale se sont accrues de 56 p. 100 et les pensions d'invalidité partielle de 28,2 p. 100.

Les prestations familiales ont été fortement relevées, puisque les allocations perçues pour deux enfants, par exemple, ont enregistré, toujours pendant la même période, un bond de 68,3 p. 100. Un nouveau progrès est prévu pour janvier prochain.

L'allocation de remplacement en cas de maternité a fait l'objet de mesures d'assouplissement depuis longtemps demandées par les rapporteurs qui m'ont précédé. Nous ne pouvions, en effet, être satisfaits du nombre de bénéficiaires : 2 600 en 1981 pour 22 981 maternités.

Désormais, la durée de remplacement peut être fractionnée en deux périodes. Il est en effet prévu d'allonger cette durée en cas de difficultés pathologiques. Et, pour le troisième enfant, le coût complet d'une semaine de remplacement est pris en compte.

Dois-je ajouter que plus de justice dans les prestations s'accompagne désormais de plus de justice dans les cotisations ?

Pour 1982, à la hausse globale des cotisations importantes, il fallait ajouter l'effet de la révision des revenus cadastraux. Votre commission des finances, sur proposition de son rapporteur, mon ami Roland Mazoin, avait, l'an dernier, demandé au Gouvernement de moduler ces cotisations en fonction des capacités contributives des agriculteurs. A cet égard, vous aviez pris un engagement devant notre assemblée, madame le ministre. Il me plaît de dire que vous l'avez tenu, avec le décret du 11 mai 1982, et cela en dépit de nombreuses difficultés.

Mon rapport écrit illustre dans un tableau — page 7 — que pour la première fois la progression des cotisations prises dans leur ensemble est plus forte pour les tranches élevées du revenu cadastral.

La tendance des années antérieures est ainsi inversée. En effet, je ferai observer à l'opposition que pour la tranche inférieure à 1286 francs, la hausse pour 1982 est égale à celle de 1981, soit 16 p. 100, donc largement inférieure à la progression de 1980, 27 p. 100, et à celles de 1979, 18 p. 100 et de 1977, 21 p. 100. En revanche, la tranche supérieure à 21 430 francs supporte une progression plus forte de 28 p. 100 en 1982 au lieu de 16 p. 100 en 1981 et de 23 p. 100 en 1980. Ces chiffres parlent d'eux-mêmes. Mais malgré cet effort de justice subsistent encore de fortes disparités entre les exploitants. Il suffit de comparer les cotisations acquittées par rapport aux revenus pour s'en convaincre.

Il reste donc beaucoup à faire. Dans le tableau de la page 20, vous pourrez ainsi observer que la cotisation Amexa par rapport au revenu cadastral représente plus de 110 p. 100 pour les tranches basses et moyennes et seulement 5 p. 100 pour les plus hautes.

Vous avez annoncé, madame le ministre, que vous aviez l'intention de poursuivre cette modulation. La commission des finances vous y invite expressément comme l'an passé.

Le B.A.P.S.A. pour 1983 est marqué des priorités retenues par le Gouvernement en faveur de l'emploi productif. Sa progression permettra de consolider les acquis que je viens d'analyser.

A structure constante, le B.A.P.S.A. pour 1983 atteindra 57,26 milliards de francs, ce qui correspond à une augmentation de 12,15 p. 100 contre 23 p. 100 en 1982. Cette augmentation reste cependant supérieure à celle du budget de l'Etat, qui est de 11,8 p. 100, et à la hausse des prix estimée à moins de 10 p. 100. Cette progression en pouvoir d'achat du B.A.P.S.A. est confortée par la réduction de la population protégée.

Le ralentissement de la croissance par rapport à celle de l'an passé ne peut occulter cette réalité. La protection sociale des agriculteurs s'améliore.

Les grandes masses du budget sont les suivantes : l'assurance maladie, qui représente plus de 30 p. 100 de l'ensemble, atteint 17 milliards et augmente de 14 p. 100 ; les prestations familiales — 6,3 milliards — s'accroissent de 7,7 p. 100 et si l'on tient compte d'une baisse des effectifs bénéficiaires évaluée à 5 p. 100, l'amélioration est sensible : le congé maternité, 31,5 millions qui avec n'ont jamais été totalement consommés : l'assurance invalidité avec plus de 6,7 p. 100 atteint 758 millions de francs ; et, enfin, la plus grosse part de ce budget, l'assurance vieillesse qui absorbe 56,23 p. 100 du total et progresse de 12,5 p. 100.

Le financement de ces dépenses est assuré pour 9,85 milliards de francs par les cotisations professionnelles, soit une hausse moyenne de 16,5 p. 100 ; pour 1,38 milliard par les taxes de solidarité et celles fondées sur les prix communautaires, donc supportées par les producteurs, ce qui porte leur part à 11,23 milliards de francs.

La part professionnelle progresse à nouveau malgré la diminution du nombre d'actifs. Elle atteint, pour 1983, 17,21 p. 100 du total contre 16,94 p. 100 en 1981 et 16,56 en 1982. Avec les taxes, cette part atteint 19,23 p. 100. Enfin, une grande part du budget est assurée par l'Etat. Je veux souligner qu'il s'agit là d'un devoir de solidarité nationale qui n'est pas spécifique au régime agricole.

C'est, d'une part, la conséquence d'une évolution démographique qui a largement bénéficié aux autres secteurs de l'économie. Le versement au titre de la compensation démographique se monte à 14,6 milliards de francs.

Une modification est à cet effet proposée à l'article 55 du projet de loi de finances, que nous examinerons par ailleurs.

D'autre part, il s'agit du remboursement au B.A.P.S.A. des prestations versées au titre du fonds national de solidarité, ce qui n'est pas, non plus, spécifique au régime agricole.

Pour terminer, je voudrais évoquer quelques préoccupations qui ont retenu l'attention de la commission et qui devraient retenir celle du Gouvernement.

En matière de prestations, il reste des lacunes à combler. Je les développe dans mon rapport écrit et je me limiterai donc à les citer ici.

C'est le cas pour les garanties accordées en cas d'inaptitude au travail : congés maternité encore insuffisants, indemnités journalières en cas de maladie, pensions d'invalidité, particulièrement pour les conjoints qui ne sont pas couverts.

L'équilibre démographique est souvent opposé à cette revendication : en cas d'invalidité, étendre la garantie aux conjointes obligerait à les considérer comme actives et compromettrait, en conséquence, l'équilibre.

C'est, à mon avis, un bel exemple des pesanteurs bureaucratiques auquel il convient de mettre un terme.

Deuxième préoccupation : les conditions d'attribution de la retraite, et notamment l'application de l'ordonnance relative à l'âge y ouvrant droit.

Je ne sous-estime pas l'importance du financement qu'exige la retraite à partir de soixante ans.

On ne peut, cependant, accepter l'exclusion des agriculteurs de cette avancée sociale. Les ouvriers agricoles ont bénéficié, à juste titre, du classement « travaux pénibles ». Les centaines de milliers d'exploitants travaillant seuls sont soumis à la même pénibilité et devraient, en conséquence, bénéficier des mêmes droits.

La commission des finances souhaite que des dispositions appropriées soient prises afin que les petits et moyens agriculteurs puissent bénéficier des possibilités ouvertes par l'avancement de l'âge de la retraite.

Ma dernière remarque concerne les cotisations. Malgré les progrès effectués, la situation n'est pas encore satisfaisante.

Certes, nous ne disposons pas d'une assiette irréprochable, et il apparaît difficile d'atteindre la perfection. L'intégration du revenu brut d'exploitation a eu aussi des effets pervers. Certains milieux estiment à présent souhaitable d'ajouter au cocktail actuel une part du revenu net, espérant ainsi corriger certaines injustices. Je ne suis pas opposé aux recherches et expériences qui permettront de mieux définir la capacité contributive potentielle de chaque agriculteur, car il s'agit d'obtenir un taux de cotisations sociales comparable par rapport à des revenus équivalents.

Sans attendre une recette idéale, nous pensons que la modulation fondée sur l'assiette en vigueur doit être largement amplifiée, voire renforcée. Les disparités actuelles qui engendrent encore trop d'injustices doivent trouver solution rapidement.

Au terme de cette analyse, la commission des finances, constatant que le projet de budget qui nous est proposé allait dans le sens de ses préoccupations, a adopté les crédits et demande à l'Assemblée de les approuver à son tour. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Francis Geng, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Francis Geng, *rapporteur pour avis.* Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, à propos de ce projet de budget annexe des prestations sociales agricoles qui s'élève à quelque 57 milliards de francs, soit une augmentation de 12,15 p. 100, je présenterai quelques remarques cursives, compte tenu de la brièveté du temps qui est imparti aux rapporteurs et contre lequel vous me permettrez de protester.

M. Yves Tavernier, *rapporteur spécial.* C'est notre seul point d'accord !

M. Francis Geng, *rapporteur pour avis.* Mais vous aurez toujours, je l'espère respectueusement, la possibilité de vous reporter à mon rapport écrit !

Le B. A. P. S. A. provoquera encore bien des désillusions et suscitera des situations difficiles car, très nombreux seront les agriculteurs qui, compte tenu de la situation actuelle de l'agriculture, caractérisée entre autres par l'endettement et la hausse importante des coûts de production, ne pourront faire face à l'augmentation excessive des charges qui pèsent sur eux comme le montre la progression des impayés des cotisations.

Le B. A. P. S. A. pour 1983 présente un décalage stupéfiant entre les déclarations exprimées dans l'opposition et les décisions qui sont prises au pouvoir.

Que disiez-vous dans l'opposition ? Que les cotisations étaient insupportables et que leur répartition était mauvaise.

M. André Soury. C'est corrigé !

M. Francis Geng, *rapporteur pour avis.* Que faites-vous au pouvoir ? Vous maintenez des cotisations excessives : plus 21 p. 100 en 1982, plus de 16,50 p. 100 en 1983...

M. Guy-Michel Chauveau. C'est donc différent !

M. Francis Geng, *rapporteur pour avis.* ... et la répartition est toujours aussi aléatoire, en dépit de vos affirmations pleines d'assurance de septembre dernier, madame le ministre, où vous disiez devoir connaître précisément les revenus individuels des exploitations agricoles. Là aussi, hélas les faits et les réalités n'ont pas suivi les espérances !

M. Alain Bonnet. Vous êtes rapporteur, et non procureur !

M. Francis Geng, *rapporteur pour avis.* Je ne suis pas procureur, mais j'ai été formé à bonne école par certains rapporteurs de l'ancienne opposition.

M. Alain Bonnet. Ce n'est pas exact !

M. Francis Geng, *rapporteur pour avis.* Aussi, je crois être autorisé à suivre leur illustre exemple, d'autant plus que, rassurez-vous, à la fin de mon rapport, je ferai connaître la position de la commission. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Alain Bonnet. Vous devriez intervenir en fin de séance pour un fait personnel, monsieur Geng !

M. Francis Geng, *rapporteur pour avis.* En fait le B. A. P. S. A. pour 1983 a été comprimé à l'extrême : il n'augmente que de 12,15 p. 100, ce qui signifie que les prestations ne seront guère améliorées — si ce n'est un léger assouplissement de l'allocation de remplacement en cas de maternité — et risquent même de subir une amputation de leur pouvoir d'achat, si le taux de l'inflation est supérieur aux prévisions sur lesquelles il a été bâti, c'est-à-dire une hypothèse de 8 p. 100 de hausse des prix.

Il reste néanmoins difficile à équilibrer. De nouveaux sacrifices donc vont, comme d'habitude, être demandés aux agriculteurs, accusés de ne pas contribuer assez au financement de leur sécurité sociale, ce qui est faux. Bientôt, ils s'acquitteront de cotisations plus lourdes que celles des salariés, tout en restant suspects de ne pas consentir l'effort qui serait nécessaire.

M. Yves Tavernier, *rapporteur spécial.* Mais non !

M. Jean-Jacques Benetière. Vous disiez cela, il y a trois ans ?

M. Francis Geng, *rapporteur pour avis.* Je disais la même chose !

M. André Soury. Et que pensez-vous de la modulation ?

M. Francis Geng, *rapporteur pour avis.* Moi, je n'ai pas changé, contrairement à vous, mesdames et messieurs de la majorité ! (*Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Si les cotisations des exploitants augmentent très fortement, la subvention de l'Etat diminue plus brutalement, puisque la baisse est de 27 p. 100 encore. Pour compenser la différence, il sera fait appel aux cotisants à la C. N. A. F. — caisse nationale des allocations familiales — qui, pour la première fois, supporteront les conséquences de l'insuffisance des revenus agricoles.

M. Yves Tavernier, *rapporteur spécial.* Comment cela ?

M. Francis Geng, *rapporteur pour avis.* Le transfert de charges ainsi opéré du contribuable sur le cotisant n'est ni logique, ni social et risque de dresser les assurés sociaux les uns contre les autres. Il était d'ailleurs condamné par ceux qui, hier, étaient dans l'opposition. Une contradiction de plus !

Bref, l'équilibre financier de ce B.A.P.S.A. étriqué, qui laisse présager le dépôt, l'an prochain, d'une loi de finances rectificative, n'est atteint qu'au prix de la mise en œuvre d'une solidarité faussée entre les régimes sociaux et d'une diminution du niveau de vie des agriculteurs.

J'ajoute que ce pouvoir, qui se prétend celui du dialogue, a peu usé, me semble-t-il, de la concertation, comme en témoigne la consultation de pure forme du conseil supérieur des prestations sociales agricoles.

Dans ces conditions, vous comprendrez, madame le ministre, que j'aie proposé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, de ne pas adopter ce projet de budget.

Cependant, je n'ai pas été suivi, vous le savez également.

M. Alain Bonnet. Heureusement !

M. Roland Huguet, *rapporteur pour avis.* La commission des affaires culturelles a été sage !

M. Francis Geng, *rapporteur pour avis.* La commission des affaires culturelles vous invite donc, mes chers collègues, à adopter ce projet de budget.

Toutefois, elle a retenu des propositions que je lui ai soumises et qui sont les suivantes.

Premièrement, la commission demande que le ministère élabore, en concertation avec la mutualité sociale agricole, un tableau permettant de comparer l'effort contributif des agriculteurs avec celui des salariés et qu'il le publie dans le document budgétaire relatif aux prestations sociales agricoles...

M. Yves Tavernier, *rapporteur spécial.* Très bien !

M. Francis Geng, *rapporteur pour avis.* ... de telle sorte qu'une fois pour toutes les faits soient clarifiés sur l'absence ou non d'effort contributif équivalent.

M. Yves Tavernier, *rapporteur spécial.* Vous risquez d'être surpris !

M. Francis Geng, *rapporteur pour avis.* Deuxièmement, la commission exprime le vœu qu'à l'avenir le financement extérieur, c'est-à-dire la participation de l'Etat, évolue au moins aussi vite que les cotisations.

Troisièmement, elle souhaite que la péréquation des cotisations complémentaires soit accrue, afin d'harmoniser les taux de ces cotisations.

Quatrièmement, elle désire que les agriculteurs restent exonérés de toute contribution au financement de l'assurance-chômage. A cet égard, j'ai déposé un amendement à l'article 55 de la loi de finances. Je ne sais encore s'il sera déclaré recevable ou non car la commission des finances ne s'est pas encore prononcée à son sujet. Mais j'espère, de toute façon, que le Gouvernement l'approuvera puisque, si les exploitants agricoles subissent une forte hausse de leurs cotisations techniques, c'est, selon celui-ci, parce qu'ils ne sont pas appelés à contribuer à l'assurance-chômage. Il serait donc logique que le Gouvernement confirme son propos et ses engagements.

Cinquièmement, la commission demande que la prestation de congé maternité accordée aux agricultrices soit harmonisée avec celle qui vient d'être créée en faveur des ressortissantes des régimes des artisans et des commerçants.

Sixièmement, elle insiste pour que l'assurance invalidité soit étendue aux agricultrices qui participent aux travaux de l'exploitation.

Septièmement, elle souhaite que, conformément à la loi d'orientation agricole, une nouvelle étape soit franchie vers la parité des retraites du régime agricole et du régime général.

Enfin, la commission demande qu'un prélèvement soit opéré sur les sommes versées au régime agricole au titre de la compensation démographique, au profit de l'action sanitaire et sociale de la Mutualité sociale agricole. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Yves Tavernier, *rapporteur spécial.* Quel dommage que vous n'ayez pas fait tout cela pendant vingt-trois ans !

M. le président. La parole est à M. Bizet, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, pour le budget annexe des prestations sociales agricoles.

M. Emile Bizet, *rapporteur pour avis.* Madame le ministre, mes chers collègues, le projet de budget annexe des prestations sociales agricoles pour 1983 s'élève à 57 milliards de francs. Il est marqué tout d'abord par un retour à une évolution plus modérée des prestations puisqu'il prévoit une augmentation de 12,15 p. 100 au lieu de 23,8 p. 100 dans le budget précédent.

Il se caractérise également par la poursuite du relèvement des cotisations qui augmentent de 16,5 p. 100, ce qui fait suite aux 21 p. 100 de cette année. Jusqu'à présent les exploitants avaient assuré la majeure partie du financement des améliorations apportées à leur protection sociale, mais c'est la première fois que le différentiel de croissance entre les cotisations et les prestations atteint 4,35 p. 100.

Or cette nouvelle augmentation ne se justifie ni par une sous-cotisation des agriculteurs par rapport aux autres catégories socioprofessionnelles, ni par l'évolution du revenu agricole, ni même par la mise en œuvre d'un système de répartition des cotisations plus équitable. Je souhaiterais reprendre chacun de ces points, si vous le voulez bien.

La comparaison du régime agricole avec les autres régimes sociaux a fait l'objet de plusieurs études de la part de la mutualité sociale agricole et de l'Institut national de gestion et d'économie rurale. Même si l'on doit reconnaître le caractère approximatif des résultats obtenus, il n'en demeure pas moins que la sous-cotisation des agriculteurs est désormais négligeable et que le rattrapage est en voie d'être atteint, au moins pour les moyennes et grandes exploitations.

En effet, le régime général comporte, du fait de l'existence d'une assiette en partie plafonnée, une certaine dégressivité, ce qui n'existe pas pour les agriculteurs. Le renforcement de cette progressivité depuis deux ans a pesé lourdement sur les exploitations moyennes et sur les grandes, avec des relèvements qui atteignent 30 à 40 p. 100 en 1982.

Il semble difficile de poursuivre dans cette voie sans amener des réactions de la part des assujettis. En attendant que les revenus individuels des agriculteurs soient mieux appréhendés, il apparaît préférable de modérer le rythme de croissance des cotisations, quitte à accélérer le rythme des réflexions sur les moyens de parvenir à une meilleure connaissance des revenus.

Je regrette aussi, madame le ministre, que nous ayons perdu du temps pour parvenir à la connaissance des revenus individuels.

M. Yves Tavernier, *rapporteur spécial.* Vingt-trois ans !

M. Martin Malvy, *rapporteur spécial.* Presque un quart de siècle !

M. Alain Bonnet. Qu'avez-vous fait ?

M. Emile Bizet, *rapporteur pour avis.* Cette nouvelle augmentation de 16,5 p. 100 des cotisations ne se justifie pas davantage si l'on considère l'évolution du revenu agricole.

On a souvent souligné la dégradation du revenu agricole depuis huit ans, sans pour autant cesser d'y contribuer par une ponction de plus en plus lourde par le biais des cotisations. Bien que les exploitants agricoles soient la seule catégorie sociale à avoir subi une perte de pouvoir d'achat au cours de la dernière décennie, rien n'est fait pour y remédier par une stabilisation de leur effort contributif à leur régime de protection sociale. Bien plus, le Gouvernement avait même envisagé de leur imposer une cotisation chômage au nom de la solidarité, alors qu'ils sont les premiers à avoir subi, depuis plusieurs années, une perte du pouvoir d'achat.

Certes, un redressement a été enregistré en 1981, avec une diminution de seulement 0,4 p. 100, mais les cotisations pour 1982 ont augmenté de 21 p. 100.

Quant à 1982, les premières estimations prévoient le maintien ou même une légère progression du revenu, mais l'exemple de l'an dernier prouve qu'entre les prévisions de l'automne et le résultat effectivement obtenu il y a une marge. Même dans l'hypothèse d'un redressement en 1982, la hausse de 16,5 p. 100 des cotisations pour 1983 n'apparaît pas justifiée, compte tenu de l'évolution négative du revenu depuis huit ans. Cette augmentation est d'autant plus mal ressentie que le taux d'inflation prévu pour l'an prochain devrait se situer autour de 8 p. 100 et que les prix agricoles devraient, par conséquent, connaître une majoration du même ordre.

Cette hausse moyenne de 16,5 p. 100 ne correspond pas davantage à une amélioration de la protection sociale des agriculteurs qui reste très inférieure à celle dont bénéficient les salariés. Le relèvement de 12,15 p. 100 des prestations pour 1983 traduit simplement l'évolution des effectifs et les revalorisations des montants, mais ne comporte aucune mesure nouvelle. Or, pour la plupart des prestations, le régime agricole marque un certain retard par rapport au régime général.

Ainsi, en matière de prestations vieillesse, le montant moyen de la pension versée aux exploitants agricoles s'élève pour 1982 à 14 210 francs contre 17 320 francs dès 1981 dans le régime général. En outre, la retraite complémentaire facultative et l'assurance veuvage sont encore inexistantes pour les exploitants agricoles.

De même, les agriculteurs ne perçoivent pas d'indemnités journalières de l'Amexa en cas d'arrêt de travail, et il n'est pas prévu de mettre à l'étude la possibilité de verser une allocation de remplacement réservée aux petits agriculteurs dans la limite d'un plafond et pour une durée limitée, comme cela se fait pour le remplacement en cas de maternité.

En outre, les pensions d'invalidité susceptibles d'être versées aux exploitants restent encore nettement inférieures à celles auxquelles peuvent prétendre les salariés, et les conjoints d'exploitants sont exclus du bénéfice de cette prestation.

L'allocation de remplacement en cas de maternité a été améliorée, et il est à espérer qu'elle connaisse de ce fait un plus grand intérêt que ces dernières années.

Enfin, cette forte croissance des cotisations est d'autant plus mal perçue par les exploitants agricoles que le système de répartition actuel est inéquitable et qu'aucune ébauche de réforme n'est en vue pour 1983.

Chacun d'entre nous, je pense, est conscient de l'injustice de la répartition des cotisations et du caractère excessif des prélèvements auxquels ont conduit les correctifs apportés à l'assiette cadastrale. Dans de nombreux départements, des hausses de 30, 40 ou même 45 p. 100 ont été constatées en 1982.

Le recours au revenu brut d'exploitation ne donne pas satisfaction. Il faut donc trouver une autre manière d'asseoir les cotisations sociales des agriculteurs, et cela ne peut se faire que par une meilleure connaissance de leurs revenus réels. Dans l'attente de cette meilleure connaissance, qui conditionne une amélioration du système de répartition, il semble seulement possible d'y apporter des correctifs en veillant à éviter les hausses brutales de cotisations.

En ce qui concerne l'assiette, il semble souhaitable de poursuivre la correction du revenu cadastral par la prise en compte d'éléments économiques reflétant plus fidèlement les facultés contributives des exploitants agricoles. Il pourrait s'agir, par exemple, d'intégrer au revenu cadastral le R.B.E. par petites régions naturelles, comme cela se fait dans quelques départements.

Les barèmes permettent d'assurer la progressivité des cotisations en fonction de l'assiette cadastrale. Compte tenu des relèvements sensibles imposés aux moyennes et grandes exploitations depuis deux ans, il conviendrait de déterminer le degré de progressivité des cotisations selon le revenu cadastral et de le comparer avec le régime général.

Le phénomène de sous-cotisation, s'il existe, pourrait fort bien concerner davantage les tranches les plus basses que les revenus cadastraux moyens ou élevés.

En guise de conclusion, j'aimerais faire une constatation et émettre une recommandation.

La constatation porte sur l'insuffisance du B.A.P.S.A. pour mesurer l'effort contributif des exploitants agricoles au financement de leur régime de protection sociale. En effet, le B.A.P.S.A. ne comprend pas les cotisations complémentaires versées par les exploitants agricoles, alors qu'elles représentent environ 30 p. 100 des cotisations techniques. En revanche, le B.A.P.S.A. inclut le versement du fonds national de solidarité, alors que l'Etat accorde cette allocation à toute personne pouvant y prétendre, qu'elle soit agriculteur ou non.

Les imperfections du système actuel de répartition des cotisations, comme l'évolution du revenu et des cotisations agricoles au cours de ces dernières années, conduisent, me semble-t-il, à recommander une pause dans l'augmentation des cotisations jusqu'à ce que les pouvoirs publics parviennent à une meilleure connaissance des revenus réels des agriculteurs et à la mise en place d'un système de financement fondé sur les capacités contributives effectives de chaque exploitant.

Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, j'avais recommandé aux membres de la commission de la production et des échanges de s'abstenir ou de voter contre ce projet de budget, mais je n'ai pas été suivi.

M. Yves Tavernier, *rapporteur spécial.* Heureusement !

M. Emile Bizet, *rapporteur pour avis.* Je recommande cependant à mes collègues de l'opposition de le repousser. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Mayoud.

M. Alain Mayoud. Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, la présentation du projet de budget pour 1983 permet d'affirmer ce que la précédente loi de finances laissait présager : l'agriculture n'est plus considérée comme l'un des domaines prioritaires de l'effort national. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. André Soury. Comme vous y allez !

M. Alain Bonnet. Il ne faut pas exagérer !

M. Alain Mayoud. Dès lors, il n'est pas surprenant de constater que les moyens propres du ministère de l'agriculture subissent des carences marquées dans les secteurs porteurs d'avenir.

M. Yves Tavernier, *rapporteur spécial.* C'est de la propagande !

M. Alain Mayoud. Cette désaffection et ce fléchissement nous conduisent à poser la question suivante : le Gouvernement a-t-il une politique agricole ? (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Yves Tavernier, *rapporteur spécial.* Oui !

M. Francis Geng, *rapporteur pour avis.* Non !

M. Roland Huguet, *rapporteur pour avis.* C'est incroyable !

M. Alain Bonnet. Incroyable, mais vrai !

M. Alain Mayoud. Monsieur Tavernier, vous n'êtes pas encore ministre !

Trois données convergentes permettent de vérifier la désaffection des pouvoirs publics pour l'agriculture.

Le total des dépenses de l'Etat consacrées à l'agriculture et aux agriculteurs s'élèvera à 92,5 milliards de francs, soit une simple progression de 9,7 p. 100 sur les crédits votés en 1982.

Dans le même temps, l'ensemble du budget gonfle de 11,8 p. 100. Ainsi, la part de l'agriculture dans le budget civil de l'Etat va tomber à 12,8 p. 100. Cette proportion s'élevait à 14,7 p. 100 en 1979, et encore à 14,1 p. 100 l'année dernière.

Les crédits propres au ministère de l'agriculture s'élèveraient, s'il n'y avait pas eu démantèlement, à 34,2 milliards de francs, contre 31,1 milliards en 1982. Là encore, la progression est tout juste de 10 p. 100. Ce sont des chiffres qui parlent.

Mais, à s'en tenir à la présentation officielle du budget de l'agriculture, le montant de 29,8 milliards de francs représente une diminution nette de 4,3 p. 100.

Cette donnée est pleinement significative, car il n'est pas indifférent d'observer que 5 milliards de francs supplémentaires seront gérés en 1983 par d'autres ministères.

Dans ces conditions, il n'est pas exagéré de parler ici d'un véritable démantèlement.

M. Claude Michel. Et quoi encore ?

M. Alain Mayoud. Il faut rappeler qu'en 1982, l'I.N.R.A. avait été rattaché au ministère de la recherche et que le ministère du Plan avait recueilli le F.I.D.A.R. et les crédits d'hydraulique pour le « Grand Sud-Ouest ». L'année 1983 marquera de nouveaux éclatements.

Les prestations familiales des exploitants agricoles sont absorbées par la caisse nationale d'allocations familiales à hauteur de plus de 4 milliards de francs.

Les moyens du service de la répression des fraudes sont rattachés au ministère de la consommation.

Le ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale s'attribue une partie des crédits du service national des objecteurs de conscience. (*Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Alain Bonnet. Folklorique !

M. Alain Mayoud. Enfin, et surtout, il s'opère un transfert de 655,1 millions de francs d'autorisations de programme et de 166,1 millions de francs de crédits de paiement au ministère de l'intérieur au titre de la dotation globale d'équipement.

M. André Soury. Ce que vous n'allez pas chercher !

M. Yves Tavernier, *rapporteur spécial.* Vous êtes contre, monsieur Mayoud ?

M. Roger Corrèze. Ce sont des choses dures à entendre, monsieur Tavernier !

M. Alain Mayoud. Je constate, monsieur Tavernier.

Ce transfert constitue sans doute l'évolution la plus contestable. Il recouvre en effet la quasi-totalité des fonds destinés au remembrement, à la voirie rurale, à l'électrification, aux adductions d'eau et à l'assainissement, ainsi qu'environ 30 p. 100 de crédits d'hydraulique.

Au total, faut-il analyser cet effeuillage comme l'incapacité du ministre de l'agriculture à résister à la convoitise de certains collègues... (*Rires sur les bancs des socialistes et des communistes*)

M. André Soury. Quelle catastrophe !

M. Alain Mayoud. ... ou comme une volonté plus politique de briser l'unité du monde agricole ? Les deux thèses sont complémentaires.

A l'appui de la première, on peut citer l'insuccès de Mme le ministre à convaincre ou à faire plier certains de nos partenaires européens.

A l'appui de la seconde, je rappellerai un comportement constant depuis dix-huit mois qui a consisté à nier autant que faire se peut la spécificité du secteur agricole : manœuvres pour en diviser la représentation, soutien démagogique aux petits contre les gros... (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Yves Tavernier, *rapporteur spécial.* C'est la justice sociale !

M. Alain Mayoud. ... refus de prendre en compte les contraintes particulières de l'économie agricole.

La dilution des centres de décision que confirme ce budget traduit au mieux l'indifférence, au pire un souci de pénaliser une catégorie de citoyens massivement hostile aux charmes du socialisme.

Du train où nous sommes partis, ce qui surnage des crédits de l'agriculture risque, l'an prochain, d'être dispersé entre les autres ministères de MM. Savary, Rigout et Rocard. Il suffira pour cela qu'un nouveau délestage vienne concerner l'enseignement, la formation professionnelle et l'aménagement foncier et rural.

Les actions purement économiques qui subsisteraient alors justifieraient-elles le maintien d'un ministère à part entière au lieu d'une simple direction au ministère de l'économie ?

Au cours de diverses interventions publiques, madame le ministre, vous vous êtes retranchée derrière les impératifs de la rigueur budgétaire que s'impose l'ensemble du Gouvernement après les « frasques » de l'année précédente (*Rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française*), afin de justifier la rigueur dont votre budget serait marqué. En fait, c'est d'austérité sans rigueur qu'il conviendrait de parler.

J'en veux pour preuve la constatation que les secteurs porteurs d'avenir de l'agriculture sont particulièrement négligés et que les promesses faites aux agriculteurs ne trouvent pas de concrétisation.

S'il est un secteur porteur d'avenir, c'est bien celui de la formation et de l'enseignement. Madame le ministre, vous avez déclaré, à Nancy, que la formation des hommes était la priorité de votre budget. En conséquence de quoi, seulement 100 postes seront créés dans l'enseignement agricole public dont 34 administratifs. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Guy-Michel Chauveau. Combien en avez-vous créés, vous ?

M. Alain Mayoud. Le déficit chiffré par la direction générale de l'enseignement et de la recherche s'élève à 3 000 postes. Je cite pour mémoire, car d'autres collègues de mon groupe interviendront sur ce point, la fausse progression des crédits à l'enseignement privé, dont l'étouffement en douceur a commencé, et la notoire insuffisance de bourses scolaires, à moins que tout à l'heure vous n'annonciez de bonnes nouvelles, madame le ministre.

Au chapitre des promesses non tenues, il faut revenir sur la dotation des offices d'intervention. Ainsi que nous l'avions dénoncé lors de la discussion du projet de loi portant création de ces offices, il était illusoire, parce que contraire aux règles communautaires, d'en faire des outils d'aide au revenu. Les dotations relatives à l'ancienne ligne « F.O.R.M.A. » s'élèvent à 1,95 milliard de francs.

Outre le saucissonnage financier par produit, qui va introduire une rigidité excessive dans les interventions, une progression de 13,1 p. 100 sur l'année précédente ne doit pas masquer que l'O.N.I.B.E.V. et l'O.N.I.V.I.T. seront les seuls offices concernés. A l'évidence, le ministère ne croit pas vraiment à la mise en place des offices. Ne laisse-t-il pas d'ailleurs

le service de la répression des fraudes lui échapper, alors qu'il aurait été logiquement l'instrument complémentaire de leur action ?

En ce qui concerne le foncier, une progression de 50 à 80 millions de francs des affectations pour intervention spécifique conduit à ne pas parler d'austérité. Mais le flou est ici plus inquiétant qu'ailleurs, car nous ne disposons aujourd'hui d'aucune indication d'utilisation.

La conférence annuelle pour 1981 avait pourtant dégagé des urgences bien précises : amélioration des structures, aide aux S.A.F.E.R. en difficulté, cessation d'activité à partir de cinquante-cinq ans, contrats emploi-formation-installation.

Or ces sommes qui s'élèvent à 450 millions de francs attendent toujours une affectation décidée il y a huit mois. Faute d'une véritable politique foncière, qu'en sera-t-il en 1983 ?

Cette dernière interrogation me conduit à poser la question de façon plus générale : existe-t-il aujourd'hui une politique agricole qui justifie le vote de ce budget ?

Plusieurs députés socialistes. Oui ! oui !

M. Alain Mayoud. Je voudrais ici poser publiquement cinq questions à Mme le ministre et en obtenir des réponses qui l'engagent pour l'avenir.

Existe-t-il une politique agricole dans le cadre européen ? Alors que l'idée protectionniste dénoncée chez nos voisins commence à faire des ravages ici même, il serait intéressant d'avoir son sentiment sur l'entrée de l'Espagne socialiste dans le Marché commun...

M. André Lejeune. Cela vous gêne qu'elle soit socialiste !

M. Alain Mayoud. ...et son opinion sur une éventuelle réforme de la politique agricole commune.

Existe-t-il une volonté d'exportation de produits agricoles ?

Plusieurs députés socialistes. Oui !

M. Alain Mayoud. L'agro-alimentaire qui, cette année encore, contribuera de façon décisive à soulager notre déficit commercial semble tenu en suspicion dès lors qu'il repose sur de grandes unités modernes de production.

Les déclarations de Mme le ministre sur l'écrêtage du financement des récoltes, et donc sa remise en cause, sont-elles compatibles avec une agriculture d'expansion tournée vers la vente maximale d'une production maximale ? Il serait opportun également de faire justice de cette rumeur selon laquelle la direction des industries agro-alimentaires passerait sous la coupe du boulimique ministre de l'industrie et de la recherche. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Francis Geng, *rapporteur pour avis.* Sa majesté Chevènement !

M. André Soury. C'est amusant !

M. Alain Mayoud. Existe-t-il une politique de financement de l'agriculture lorsqu'on considère à quel prix le Crédit agricole a dû payer sa banalisation, et alors que la remise en cause de la bonification des taux d'intérêt fait peser à terme une lourde menace sur la capacité de l'agriculture à poursuivre sa modernisation ?

Mme le ministre peut-elle nous éclairer sur l'instauration d'un système de bonification en points ? Peut-elle nous garantir le maintien du monopole de la bonification par le seul Crédit agricole ?

Peut-elle, enfin, justifier le fait que l'encadrement du crédit dans le domaine agricole soit soumis au droit commun bien qu'à l'évidence il soit inadapté aux contraintes particulières des investissements concernés ?

Existe-t-il une politique de réduction des coûts de production agricole ?

M. Yves Tavernier, *rapporteur spécial.* Et comment !

M. Alain Mayoud. Qu'a-t-il été fait, que sera-t-il fait pour réduire le poids des consommations intermédiaires, les carburants et les engrais, par exemple ?

Qu'a-t-il été fait et que sera-t-il fait pour la réduction des charges sociales des exploitants agricoles dont le Gouvernement semble oublier qu'ils sont des chefs d'entreprise à part entière, soumis de plus à des aléas et à des contraintes supplémentaires ?

Existe-t-il, enfin, une volonté de concertation véritable avec les représentants du monde agricole ? A la veille du renouvellement des chambres d'agriculture, dont la réforme s'est accomplie contre leurs vœux, mais dont les élections marqueront, à n'en pas douter, la puissance et l'unité, il serait opportun de percevoir chez le ministre de l'agriculture l'abandon de certaines chimères au profit d'un réalisme profitable à tous.

A toutes ces questions, mes chers collègues, j'ai peur que les réponses ne soient entièrement négatives, sous réserve de la contradiction argumentée que pourrait ici nous apporter Mme le ministre. Je ne peux donc que vous inviter à rejeter un projet de budget d'abandon, de fausse rigueur et de vraie austérité qui n'a même pas le mérite de traduire une politique déterminée. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Michel.

M. Claude Michel. Mesdames, messieurs, plus que sous la pression de la conjoncture, c'est dans la programmation budgétaire que se révèle l'orientation de l'action des pouvoirs publics.

Le projet de budget pour 1983 que nous examinons aujourd'hui nous permettra d'analyser en détail les dépenses que le Gouvernement entend consacrer à l'agriculture, mais également nous permettra-t-il de tirer le bilan d'une année d'exercice gouvernemental dans le secteur agricole ?

L'année 1982 est une année importante pour vous, madame le ministre, mais aussi pour tout le secteur agricole.

Une année importante pour le Gouvernement, car il a fallu marquer une rupture avec les pratiques antérieures qui visaient à promouvoir plutôt une agriculture productiviste dont nous avons dénoncé les limites et la responsabilité à l'égard de l'exode de la petite et de la moyenne agriculture.

Une année importante pour l'agriculture, car ce secteur d'activité en pleine mutation s'interroge sur la place qui lui sera réservée dans l'ensemble des secteurs économiques de la nation.

Une année importante, enfin, au vu d'une enveloppe globale des dépenses publiques prévues pour l'agriculture, puisque le chiffre de cent milliards de francs est presque atteint. Or, la rareté des ressources disponibles dans le contexte économique actuel nous fait obligation de les gérer au mieux et de nous assurer que les fonds publics sont affectés aux opérations dont l'effet multiplicateur sera le plus grand.

Je regrette vivement parfois de constater que beaucoup de nos concitoyens, y compris des parlementaires, d'ailleurs, lorsqu'ils s'interrogent sur l'agriculture, la réduisent à son poids quantitatif dans l'économie française. Elle représente, en effet, 8 p. 100 de la population active et fournit 5 p. 100 du produit intérieur brut.

Depuis vingt-cinq ans, la moitié des exploitations ont disparu et chaque année 150 000 travailleurs en moyenne ont quitté la terre. Pourtant, c'est sous l'aspect qualitatif qu'il convient d'examiner l'agriculture française. Faut-il rappeler que les gains de productivité du travail en agriculture — plus 6,2 p. 100 par an — ont été les plus importants de toutes les activités productives entre les années 1960 et 1980 ?

Faut il rappeler que l'agriculture concourt à réduire le déséquilibre de nos échanges extérieurs avec un solde agro-alimentaire positif de 25 milliards de francs en 1980 et de 20 milliards de francs en 1981 ?

Faut-il rappeler également que la consommation des biens agro-alimentaires constitue pour l'ensemble des ménages, et plus particulièrement des ménages modestes, la partie essentielle de leur budget ?

Faut-il, enfin, rappeler que l'agriculture s'étend de plus en plus en amont et en aval ?

Nous ne pouvons pas oublier que la société française d'aujourd'hui est toujours liée très directement à la vie paysanne et rurale et que les événements qui concernent notre agriculture ne touchent pas seulement les agriculteurs, mais l'ensemble de nos concitoyens.

L'action que vous avez menée, madame le ministre, tout au long de cette année et celle que vous engagez à travers le budget de 1983 répondent à cette exigence pour nous, socialistes, fondamentale : l'agriculture est un secteur économique à part entière où il est nécessaire de maintenir le plus grand nombre de paysans.

Ce projet de budget marque, en effet, une priorité en matière de formation, puisque le chapitre qui lui est affecté consacre l'ensemble des créations de postes envisagées pour 1983. Il marque aussi une priorité en faveur des jeunes. On y enregistre le doublement — enfin ! diront certains — de la dotation aux jeunes agriculteurs.

Il marque aussi une priorité en faveur de l'organisation des marchés. Le Parlement a adopté la loi qui la concerne au mois de septembre. Il s'agit maintenant d'entrer dans les détails et vous savez, madame le ministre, que nous serons attentifs à la fois aux moyens dont les offices seront dotés et au respect de l'objectif d'une meilleure rémunération du travail.

Il marque une priorité, enfin, à l'égard de cette grande réforme qu'est la décentralisation et qui permettra aux régions et aux départements de se voir dotés de crédits en faveur de l'aménagement rural.

Néanmoins, je tiens à signaler notre souci que le budget soit caractérisé par un effort dans les critères d'attribution des crédits. L'aide publique ne peut être distribuée de manière aveugle, et nous devons nous orienter vers une meilleure répartition des dépenses dans le sens de l'équité, de la justice et de l'efficacité économique.

Je laisserai le soin aux autres intervenants de mon groupe de préciser nos préoccupations et la satisfaction que nous procurent les mesures budgétaires que vous avez prises. Pour ma part, je soulignerai les autres aspects de votre action pour cette année. Je commencerai par le revenu agricole.

Le revenu disponible des ménages agricoles est passé, en dix ans, d'une position supérieure à la moyenne nationale à une position inférieure. Seuls les agriculteurs ont connu une telle dégradation de leur pouvoir d'achat. Cette question est au centre du débat lorsque l'on doit s'adresser au monde rural.

L'année 1982 a été favorable et nous savons, nous les élus, à travers nos multiples rencontres sur le terrain avec les agriculteurs et par le biais de la concertation entretenue avec les organisations professionnelles agricoles, que les récoltes ont été propices et que les marchés se sont bien tenus grâce à une gestion, il faut le dire, volontariste.

Il est incontestable, comme le soulignait le Président de la République, que nous assistons à un renversement de tendance.

En écartant tout triomphalisme, car la dégradation de la situation financière de certaines exploitations est telle qu'il conviendra de poursuivre cette évolution sur plusieurs années, nous pouvons néanmoins rappeler à nos collègues de l'opposition qui, en bons oracles, prévoyaient la catastrophe, le kolkhoze et la bureaucratisation, que le revenu agricole cessera en 1982 de diminuer.

Aujourd'hui moins qu'hier, nous ne pouvons parler du revenu en termes généraux et si, dans quelques jours, la commission des comptes de l'agriculture nous fournit un chiffre positif, nous ne nous éloignerons malheureusement pas pour autant des analyses faites ici même par nos prédécesseurs.

La globalisation des résultats bénéficie toujours aux plus forts car elle cache la disparité. Or les distorsions de revenu en agriculture sont les plus grandes comparées à celles des autres catégories socioprofessionnelles.

Nous appréhenderons la question du revenu sous l'angle de la diversité et au vu des spécificités qui sont la marque incontestable de ce secteur.

En 1982, le revenu a connu une évolution favorable. Cela est dû, vous dira-t-on tout au long de cette journée, aux bonnes conditions climatiques. Mais si vous n'aviez eu, madame le ministre, vous et votre secrétaire d'Etat, la pugnacité qui fut la vôtre lors des négociations à Bruxelles, nous n'aurions pas connu, cette année, une augmentation des prix de 13 p. 100.

M. André Lejeune. C'est vrai !

M. Claude Michel. Un règlement viti-vinicole, qui impose incontestablement un changement quant à l'orientation générale de la politique agricole commune, n'aurait pas pu être élaboré.

Depuis votre arrivée au ministère de l'agriculture, madame le ministre, vous ne vous êtes pas répandue en déclarations fracassantes avant de prendre le train ou l'avion pour rejoindre Bruxelles. Chaque fois que vous êtes allée rencontrer nos partenaires, vous avez, avec beaucoup d'opiniâtreté, réussi à obtenir pour les agriculteurs français le maximum sur lequel vous vous étiez engagée.

M. Jean-Pierre Balligand. C'est bien plus qu'avant !

M. André Lejeune. Et bien mieux !

M. Claude Michel. Nous souhaitons, sur cette lancée, qu'aboutisse rapidement le règlement relatif aux fruits et légumes et que les montants compensatoires monétaires qui produisent des effets néfastes sur l'agriculture française soient démantelés. Ce point aussi est à nos yeux fondamental.

Les mesures que vous avez prises en début de campagne pour certains produits sont significatives. Nous vous demandons de les accentuer et de les élargir.

Je vous demande également, madame le ministre, d'être très vigilante sur la prise en compte de la différenciation, pour les aides nationales mais également dans les mesures communautaires. Je pense en particulier à la taxe de coresponsabilité laitière. Les agriculteurs ont bénéficié d'une exonération jusqu'à 60 000 litres, mais cela doit être considéré comme un premier palier, une action significative, pour l'exemple. Il faut imposer d'autres mesures afin d'alléger les charges que supportent les petits et moyens producteurs de lait, en les reportant sur les responsables des excédents, que sont les véritables usines à lait du nord de l'Europe.

Vous êtes en train de renégocier la politique agricole commune. Ce débat est très important pour notre agriculture, car il posera la double question : combien d'agriculteurs voulons-nous, et sur quel type d'exploitation ?

Ce débat n'est pas nouveau. Nous le connaissons depuis de longues années. Nous avons connu des mémorandums et des rapports sur ce sujet. Aujourd'hui, il nous importe de savoir si la croissance de la productivité du travail et du volume de production agricole implique inévitablement une concentration des exploitants agricoles.

Faut-il à la France, madame le ministre, 200 000 exploitations à l'horizon 2000 ? Au contraire, le progrès technique doit-il bénéficier au plus grand nombre des 800 000 exploitations qui nous restent ?

Cette question recoupe également le domaine agro-industriel. Doit-on se spécialiser autour de quelques grands produits appuyés sur quelques grands groupes français multinationaux ou faut-il, sur la base d'exploitations agricoles et de firmes de transformation spécialisées, permettre à la France de s'assurer une forte autonomie alimentaire et une présence sur les marchés extérieurs par le développement diversifié de nos potentialités économiques ?

Ce débat a pris un tour nouveau avec le développement de la crise économique internationale et j'aimerais, madame le ministre, avoir l'avis du Gouvernement sur les perspectives à court et à long terme de la gestion européenne de l'agriculture.

J'aimerais également que vous nous exprimiez votre opinion à l'égard de la position dominante des Etats-Unis sur le marché international et sur l'appauvrissement des pays qui ont le plus besoin de biens alimentaires.

Nous, socialistes, annonçons clairement qu'il nous faut maintenir un grand nombre d'agriculteurs pour des raisons tant économiques que sociales. Ce choix impose un autre type de développement, plus respectueux des équilibres.

La politique de différenciation des prix et des aides, la modulation des charges en fonction des capacités contributives de chacun, la remise en cause du financement nous apparaissent nécessaires si l'on veut appréhender l'ensemble des besoins de ce secteur d'activités si disparates, si spécifiques, et non pas seulement une minorité d'agriculteurs à haut rendement.

Cette ambition constitue une politique de rupture avec les évolutions passées, car elle s'oppose aux inégalités instituées par la droite entre le monde paysan et le reste de la société par un mode de développement qui a contribué à réduire le nombre des exploitations pour faire émerger une agriculture de gaspillage : gaspillage de main-d'œuvre exclue de la terre, gaspillage d'énergie et de matières premières, gaspillage qui se traduit par un accroissement des charges financières et du travail sans qu'on puisse observer, en contrepartie, une amélioration du revenu.

Nous affirmons clairement que l'agriculture est un secteur économique à part entière qui doit participer à la lutte contre le chômage et à la lutte contre l'inflation.

Lutte contre le chômage : vous avez, dans votre projet de budget, favorisé l'installation des jeunes agriculteurs et leur maintien à la terre. Vous savez que cette installation ne peut se faire que dans le cadre d'une réforme importante, qui est celle des offices fonciers ; si nous voulons assurer une maîtrise des terres en réduisant le poids de la charge foncière, il faut déposer le projet de loi relatif à ces offices le plus rapidement possible. Certaines assurances ont été apportées par M. le Premier ministre. Nous vous demandons encore une fois d'accélérer le processus et de déposer ce texte devant l'Assemblée nationale avant la fin de la présente session, ce qui incitera nos détracteurs à rester muets...

M. Roger Corrèze. Il ne faut pas y compter !

M. Claude Michel. ... et à ne plus reprendre leurs éternelles réflexions sur la collectivisation et la nationalisation de la terre, puisque ce n'est pas cela que vous voulez, que ce n'est pas non plus cela que nous voulons. Alors, pressons le pas !

Il ne peut y avoir d'installations de jeunes durables que si l'environnement économique et social les accompagne.

L'environnement économique est d'abord constitué par la possibilité pour l'agriculteur de vivre de son travail et d'en tirer une juste rémunération. Le prix n'est pas le seul élément

déterminant du revenu. Dès 1983, nous nous devons d'avoir une connaissance précise du revenu des agriculteurs. Pouvez-vous nous donner également des assurances sur ce point ?

Je conclurai, madame le ministre, sur les états généraux du développement qui vont se clôturer au mois de mars. Ils permettront, à travers une très large concertation, l'expression du monde agricole en 1983. A l'image de ce qui a été fait à l'occasion des états généraux sur la recherche, je vous demande que la réflexion menée par le monde agricole ne soit pas lettre morte, mais trouve sa traduction dans la définition d'un nouveau mode de développement, plus à même de digérer la crise générale que traversent nos économies et plus à même de redonner à notre agriculture la place pleine et entière qu'elle se doit d'assurer dans la nation. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Goasduff.

M. Jean-Louis Goasduff. Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mesdames, messieurs, contrairement à ce que pourraient laisser croire les profonds bouleversements et la fantastique évolution du secteur agricole français, durant les quatre dernières décennies, ce secteur n'est pas comparable à une voiture de formule 1, en dépit des performances réalisées, mais à une locomotive lourde aussi difficile à lancer qu'à arrêter.

Cette locomotive, conduite par près d'un neuvième de la population active française, entraîne une série de wagons très importants pour l'emploi national, puisque près d'un Français sur cinq travaille directement ou indirectement avec le secteur de production.

Faut-il rappeler le développement fantastique de nos industries agro-alimentaires et ses résultats à l'exportation ? Faut-il rappeler les effets d'entraînement économique de ce secteur de production par l'ampleur de ses achats en biens de production ? Enfin, peut-on oublier le rôle incontestable de cette activité sur l'occupation du territoire et sur l'aménagement de l'espace ?

Un fait indéniable est à souligner : la crise économique très grave qui a ébranlé des pans entiers de nos activités économiques traditionnelles a affecté également le secteur agricole, sans pour autant parvenir à ralentir de façon notable la locomotive lancée sur la voie de la modernisation et du progrès.

Certes, cette expansion qui profite à la nation par les richesses qu'elle crée et par les excédents commerciaux qu'elle dégage à un moment où le rééquilibrage de nos échanges devient une impérieuse nécessité, a été supportée et alimentée, pour une très grande part, par les agriculteurs eux-mêmes.

Or, ce que les chocs pétroliers n'ont pu faire, le choc du désengagement de l'Etat que traduit ce projet de budget risque de le faire.

A force de resserrer les rails budgétaires, la locomotive risque de s'arrêter, sinon de se renverser. Et la remettre en place coûtera beaucoup plus d'argent que l'économie budgétaire draconienne à laquelle vous procédez vous en rapporte aujourd'hui.

Nul ne peut ignorer, en regardant de près l'ensemble des données budgétaires pour 1983, qu'avec le ministère de la défense celui de l'agriculture est un des premiers sacrifiés. Les dépenses agricoles ne représentent plus que 10,5 p. 100 des dépenses totales de l'Etat. Jamais un pourcentage aussi faible n'avait été enregistré.

De plus le « déshabillage » progressif du ministère de l'agriculture de ses responsabilités budgétaires se poursuit. Il ajoute à la difficulté de comparaison un impact psychologique chez les agriculteurs, qui ont la désagréable impression de forger des apports bénéfiques à une collectivité nationale dont ils se sentent de plus en plus rejetés.

Notons à ce sujet les transferts, vers le ministère de l'intérieur, des crédits destinés aux collectivités locales, par la création d'une nouvelle rubrique — la dotation globale d'équipement — qui s'inscrit dans la mise en œuvre de la loi sur la décentralisation et qui porte sur les aménagements fondamentaux porteurs d'avenir tels le remembrement et l'hydraulique, et, vers le ministère de la consommation, des crédits de la répression des fraudes.

Il faut y ajouter les transferts vers la caisse nationale des allocations familiales des prestations familiales du B. A. P. S. A.

Au total, ces transferts représentent 4,9 milliards de francs.

La comparaison entre le projet de budget pour 1983 et le budget de 1982 impose la prise en compte de l'arrêté du 18 octobre dernier pris par M. Fabius et qui annule purement et simplement 533 millions de francs d'autorisations de programme au budget de 1982 du ministère de l'agriculture. A croire que le Parlement propose et que le ministre du budget dispose !

Dois-je donc aujourd'hui comparer les dotations budgétaires qui nous sont présentées aux crédits effectivement utilisés en 1982 ou à ceux que nous avions votés l'an passé et qui auraient dû l'être ?

Dans la première hypothèse, je devrais féliciter le Gouvernement pour le prodigieux redressement qu'il propose après une faiblesse catastrophique des réalisations budgétaires en 1982.

Il nous reste à espérer, mes chers collègues, que ce que vous voterez aujourd'hui ne sera pas, pour partie, annulé en 1983 par un arrêté automnal destiné à limiter ou à voiler un déficit budgétaire angoissant pour notre pays.

Dans la seconde hypothèse, qui est — rassurez-vous, messieurs les députés de la majorité — celle que je vais retenir, je me suis efforcé de reconstituer les masses, pour établir une comparaison significative entre les décisions que le Parlement aura à prendre pour 1983 et celles qu'il avait prises en 1982.

Pour cela, il me faut également prendre en compte les données nouvelles de la dotation globale d'équipement, qui consacre, dans le cadre de la décentralisation, le transfert hors du ministère de l'agriculture de 655 millions de francs d'autorisations de programme et de 166,2 millions de francs de crédits de paiement.

Les manipulations budgétaires, qui recouvrent des annulations de dotations pour 1982, des transferts budgétaires multiples ainsi qu'un redéploiement interne des crédits, ne permettent pas de cacher les insuffisances et le désengagement financier de l'Etat.

L'agriculture française risque de subir un décrochement grave de son développement par rapport à celui de ses principaux partenaires. Elle risque de demeurer en queue du peloton européen pour les investissements productifs. Les actions porteuses d'avenir, qui ont toujours constitué des priorités fondamentales, génératrices de progrès en matière de productivité et de conditions de travail comme le remembrement et l'hydraulique, sont très largement sacrifiées.

M. Pierre Weisenhorn. Très juste !

M. Jean-Louis Goasduff. Pourtant, qui nierait aujourd'hui leur aspect prioritaire lorsqu'on sait par exemple qu'au rythme des réalisations suivi jusqu'à présent, il faudrait environ trente ans pour terminer les opérations du premier remembrement ?

Je voudrais insister sur un problème double qui conditionne l'avenir de l'agriculture : l'installation des jeunes et leur formation préalable.

Pour l'installation des jeunes, qui apparaît pourtant comme une des priorités essentielles de ce budget, la réalité ne correspond pas aux promesses.

Je me demande comment le Gouvernement peut s'engager à doubler la dotation aux jeunes agriculteurs et à accroître de 30 p. 100 le nombre des bénéficiaires en multipliant par 1,79 seulement les crédits relatifs à cette mesure.

M. Alain Brune. On vous expliquera !

M. Pierre Metais. Vous, vous les aviez diminués !

M. Jean-Louis Goasduff. Vouloir pour demain une agriculture compétitive et dynamique exige des agriculteurs compétents, sensibles et réceptifs aux progrès techniques, aptes à gérer leur exploitation, capables enfin d'effectuer des choix économiques judicieux.

Cette nécessité, nos partenaires économiques, qui sont aussi, ne l'oublions pas, nos concurrents en matière commerciale, l'ont comprise depuis longtemps.

Certes, les discours gouvernementaux reconnaissent cette nécessité de renforcer la formation. Mais le budget de l'agriculture traduit malheureusement, en ce domaine, un désengagement très grave de l'Etat.

Si les augmentations paraissent, à première vue, satisfaisantes — plus 12,7 p. 100 pour les crédits de fonctionnement et plus 11 p. 100 pour les crédits d'équipement — l'examen de l'évolution des sommes disponibles en 1983 par rapport à 1982 revèle une réalité bien différente de celle de votre présentation.

On ne peut pas à la fois déclarer accepter ou promouvoir la liberté d'enseignement et, en même temps, étouffer la pluralité de l'institution en privant, par une nationalisation rampante, le secteur privé de ses moyens de subsistance. (*Très bien ! Très bien ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

En effet, si le Parlement n'apporte pas de modifications au projet qui nous est soumis, de nombreux établissements privés seront menacés d'asphyxie financière.

M. Roger Corrèze. C'est ce qu'ils veulent !

M. Jean-Louis Goasduff. Le conseil national de l'enseignement agricole privé estime que, dans ces conditions, c'est plus de 50 p. 100 de ces établissements qui seront condamnés à fermer leurs portes.

Il convient de ne pas oublier que la subvention à l'enseignement privé sert à la fois à couvrir les dépenses de personnel et les dépenses de fonctionnement proprement dites des établissements.

Par ailleurs, je rappellerai que, selon les termes de la loi Guermeur, les aides à l'enseignement privé devraient être, dans le budget de 1983, de 750 millions de francs environ, ce qui est loin d'être le cas.

Particulièrement sensibilisé à ce problème par l'importance et le rôle de l'enseignement agricole privé, qui compte près de 13 000 élèves en Bretagne sur les 16 000 élèves de l'enseignement agricole, je ne peux rester insensible aux dangers qui les menacent.

Je ne voudrais pas que l'on caricature mes propos en me présentant, du fait de cette partie de mon intervention, comme un adversaire de l'enseignement public. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Venez voir ce qui se passe dans ma commune, messieurs, et vous serez peut-être surpris !

M. André Soury. Peut-être que vous la gérez mal !

M. Jean-Louis Goasduff. Je pense sincèrement qu'afin de respecter la volonté d'une partie importante de nos concitoyens, des établissements privés ont leur place à côté des établissements publics.

M. Jean-Louis Goasduff. Je voudrais également aborder le

M. Pierre Metais. Nous n'avons jamais dit le contraire !

problème grave des bourses et des transports scolaires, qui remettent en cause l'égalité des chances de tous les Français face à l'enseignement. Les crédits de bourses scolaires n'augmentent globalement que de 4,1 p. 100. Cela va donc accroître le décrochage entre les bourses scolaires et celles octroyées par le ministère de l'éducation nationale.

Pour les transports scolaires, la progression de 8,4 p. 100 des crédits écarte toute possibilité de prise en charge des trajets hebdomadaires auxquels sont contraints 85 p. 100 des élèves de l'enseignement agricole.

Autre illustration du désengagement de l'Etat : le problème de la bonification d'intérêt.

Après les modifications apportées en 1981 aux taux et à la durée des prêts bonifiés, que l'on pourrait illustrer par l'image d'un Etat reprenant discrètement d'une main ce qu'il avait ouvertement accordé de l'autre, le projet de budget qui nous est soumis aggrave encore ce désengagement.

La simple progression de 5,4 p. 100 des dotations provient d'un transfert de l'Etat vers la Caisse nationale de crédit agricole d'une charge de 650 millions de francs en bonifications d'intérêt.

Or, après l'épuisement des excédents de la Caisse nationale de crédit agricole et les perspectives probables de résultats négatifs en 1983 pour la banque verte, nul ne peut ignorer les incidences d'une telle mesure sur les taux des prêts non bonifiés.

Je pourrais multiplier les critiques : elles sont aisées, qu'il s'agisse des aides aux zones défavorisées et de montagne, des investissements productifs du secteur agro-alimentaires ou des structures et des moyens des services.

Pour terminer cette analyse incomplète du projet de budget de l'agriculture, j'examinerai ce qui apparaît comme une des premières priorités du Gouvernement : le financement des nouvelles structures, et plus particulièrement celui des offices.

La mise en œuvre du changement, qui s'exerce notamment au travers des offices par produit et de l'éventuelle réforme foncière, risque d'être, comme on a pu le noter, cruellement ressentie par ailleurs.

Sans revenir sur le débat parlementaire à propos des offices, force est cependant de constater qu'avant même de connaître leur influence concrète dans la vie économique par le biais des décrets d'application, nous pouvons déjà avoir un aperçu de l'inefficacité globale du système qui sera mis en place.

En effet, l'ancien F. O. R. M. A. tirait son efficacité d'une certaine liberté et d'une grande souplesse de gestion qui lui permettait de ventiler ses interventions en fonction de chaque marché et de chaque produit.

Or le projet de budget qui nous est soumis risque, en individualisant chaque article relatif aux nouveaux offices, de se traduire dans les faits par la multiplication de crédits inutilisés dans certaines structures et par l'accumulation de difficultés et d'insuffisances financières dans d'autres.

N'eût-il pas été préférable de laisser, comme c'était le cas auparavant, une enveloppe globale permettant d'orienter les crédits là où ils deviennent indispensables ?

Contraire à toute recherche d'efficacité, ce « saucissonnage » de l'agriculture par les offices favorise, il est vrai, le saupoudrage budgétaire que le ministre des finances souhaitait.

En conclusion, je tirerai la leçon du choix budgétaire que vous effectuez et soulignerai à quel point il se situe dans la ligne de la politique agricole déplorable que vous menez depuis dix-huit mois. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. André Soury. Trop, c'est trop !

M. Roger Corrèze. M. Goasduff a parfaitement raison !

M. Pierre Weisenhorn. La vérité fait mal !

M. Pierre Mauger. C'est évident !

M. Jean-Louis Goasduff. Le secteur agricole, c'est clair, ne fait plus partie des préoccupations essentielles du Gouvernement.

Vous aviez hérité, en 1981, d'un secteur dont le dynamisme n'était plus à démontrer. (Protestations *sur les mêmes bancs.*)

M. Jean Giovannelli. N'importe quoi !

M. Jean-Louis Goasduff. Vous êtes en train de le briser. (*Même mouvement.*)

M. Pierre Mauger. C'est la vérité qui vous choque, messieurs de la majorité !

M. Pierre Metais. C'est vous qui avez laissé baisser le revenu des agriculteurs !

M. Jean-Louis Goasduff. Vous êtes en train de le briser, dis-je. Sous prétexte d'une solidarité économiquement improductive et socialement inefficace à moyen terme, vous oubliez que les paysans français ont réalisé d'énormes sacrifices depuis des années. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Mais vous ne les connaissez pas !

Au lieu de leur imposer le poids d'une solidarité mal orientée, vous feriez mieux de vous inspirer de celle qu'ils ont réalisée, d'autant plus que celle-ci, à la différence de la vôtre, s'accompagnait d'un maintien du développement économique. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Le Président de la République leur avait promis un allégement de la fiscalité sur le carburant. Or, si vous l'avez réalisée dans d'autres secteurs, vous avez une fois de plus oublié les agriculteurs. (*Même mouvement.*)

M. Didier Chouat. Ce n'est pas vrai !

M. Jean-Louis Goasduff. Vous leur aviez promis un démantèlement rapide des montants compensatoires monétaires ; or les handicaps agro-monétaires ne font que croître !

M. André Soury. Et c'est vous qui dites cela !

M. Jean-Louis Goasduff. La récente décision de démanteler les montants de trois points serait certainement plus crédible si son application n'était reportée pour beaucoup de produits après la future décision concernant les prix européens, qui doit être prise en 1983, et si le réajustement belgo-luxembourgeois ne prouvait pas, par son ampleur et par son application totale dès avril prochain, que vous auriez pu aller beaucoup plus loin, madame le ministre.

M. Didier Chouat. Donneur de leçons !

M. Roger Corrèze. Ce sont les agriculteurs qui vont vous en donner, et bientôt !

M. Jean-Louis Goasduff. Ce laxisme, cette faiblesse de la position française dans les négociations communautaires sont, tout comme ce budget, de mauvais augure pour les paysans français.

M. Jean Giovannelli. C'est tout le contraire !

M. Jean-Louis Goasduff. Certes, vous vous attribuez les effets du Bon Dieu en matière climatique (*rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes*) afin de trouver des effets positifs à votre politique sur le revenu agricole en 1982.

M. Jean Giovannelli. Vous poussez un peu !

M. Jean-Louis Goasduff. Mais peut-on oublier que votre première priorité était la réduction des inégalités et que, dans les faits, celles-ci se seront considérablement accrues cette année ? (*Exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. Jean Giovannelli. Vous vous croyez encore en 1979 !

M. Jean-Louis Goasduff. Est-il réaliste de crier à la cantonade victoire sur le revenu agricole français, alors que celui de nos partenaires allemands et hollandais connaîtra une amélioration supérieure à 5 p. 100, c'est-à-dire dix fois plus importante ?

Or ces derniers restent discrets, madame le ministre, car ils veillent à conserver une position forte pour les prochaines négociations sur les prix. Lors de celles-ci, vous serez coincée entre M. Delors, avec ses prévisions euphorisantes sur le taux d'inflation pour 1983, et vos partenaires, soucieux de conserver leurs avantages acquis.

Un député socialiste. Jaloux ! (*Sourires.*)

M. Jean-Louis Goasduff. Comment pourrez-vous, avec une hausse des prix agricoles français limitée à environ 8 p. 100, puisque c'est la barre qui vous est imposée, réaliser le démantèlement des montants compensatoires français et, surtout, des montants compensatoires positifs de certains de nos partenaires qui ruinent notre agriculture ?

M. Jean Giovannelli. Qui a mis en place ces montants compensatoires ?

M. Jean-Louis Goasduff. Nous n'avons pas toujours été d'accord avec les propos que vous avez tenus tout à l'heure, messieurs de la majorité, mais nous nous sommes tus. Peut-être pourriez-vous, bien qu'il dise des choses désagréables pour vous, écouter un parlementaire de l'opposition qui parle le langage des paysans, car il est paysan lui-même ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes.*) Il n'a peut-être pas, c'est vrai, la culture des professeurs !

Madame le ministre, vous êtes allée récemment aux Etats-Unis et vous avez pu constater l'intérêt et l'ambition qu'ils ont pour leur agriculture. Vous êtes allée également, récemment, en U.R.S.S. et vous avez pu mesurer les possibilités commerciales qui s'offriront à notre pays dans le domaine agro-alimentaire.

Comment pouvez-vous, alors, accepter un tel budget, qui compromet le développement de l'activité dont vous avez la charge ? Comment pouvez-vous mener une politique qui tend à remettre en cause l'initiative des paysans et la recherche de l'amélioration de la productivité de leur secteur ?

Oui, ce projet de budget est en accord avec la politique déplorable que vous menez.

Non, il n'est pas bon pour l'agriculture française ni pour la France, et le groupe du rassemblement pour la République, au nom duquel je me suis exprimé, ne le votera pas. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Soury.

Un député socialiste. Voici aussi un paysan ! (*Sourires.*)

M. André Soury. Une année pleine de politique agricole de la gauche se termine.

Nous allons pouvoir dresser un premier bilan des actions entreprises et mesurer la valeur des prévisions catastrophiques que formulaient, il y a un an, les battus du 10 mai 1981.

Il est piquant de constater qu'ils sont déçus que cela aille mieux. (*Très bien ! Très bien ! sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. Roger Corrèze. Nous sommes plutôt déçus que cela aille plus mal !

M. André Soury. Certes, en une année, la situation critique dans laquelle nous avons trouvé l'outil de production agricole n'a pu être complètement redressée.

M. Roger Corrèze. C'est pourtant ce que vous aviez promis !

M. André Soury. Les résultats de huit années consécutives de baisse des revenus ne s'effacent pas en un seul exercice, d'autant que les structures mêmes de notre appareil de production ont été gravement atteintes.

La réduction des investissements depuis 1974 pèse sur la modernisation et donc sur la compétitivité de notre agriculture. Le matériel et la plupart des plantations pérennes ont vieilli. La modernisation et la construction d'installations neuves ont été réduites, l'endettement a atteint un niveau insupportable.

Depuis huit années, la grande majorité des agriculteurs avaient donc subi non seulement une baisse de leurs revenus, mais aussi — et c'est encore plus grave — une dégradation de leur outil de travail. (*Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Roger Corrèze et M. Daniel Goulet. Sauf pour Doumeng !

M. André Soury. Ils sont donc en droit d'attendre de la gauche une politique offensive pour redresser leurs revenus et corriger les effets de la politique passée.

D'après les informations disponibles, il semble qu'au terme de l'année en cours la dégradation du revenu soit dans l'ensemble arrêtée. Vous nous avez même dit, madame le ministre, qu'il pourrait progresser légèrement.

C'est un premier résultat positif qu'il sera difficile de contester dans le bilan d'une année de pouvoir de la gauche.

Je tiens cependant, madame le ministre, à appeler votre attention sur les disparités que recouvrent ces résultats.

M. Roger Corrèze. Nous y voilà !

M. André Soury. Au cours des huit dernières années, les grandes exploitations n'ont pas souffert de la baisse des revenus. Une étude réalisée sur celles qui sont imposées au bénéfice réel montre qu'en général leurs revenus n'ont cessé de croître.

Il en sera encore ainsi cette année, alors que des milliers de petits exploitants joindront tout juste les deux bouts ou connaîtront encore un recul de leurs revenus.

La disparité entre les revenus sera encore accrue entre la petite minorité qui engrange plus de la moitié du revenu agricole et la grande majorité des exploitations, qui se partage une faible part de ce revenu.

Le Gouvernement a commencé à prendre en compte cette disparité, au grand dépit de la droite, pour la répartition des aides économiques et la charge des cotisations sociales.

Il faut aller beaucoup plus loin pour atteindre un minimum de justice. Toutes les aides publiques, et notamment les prêts bonifiés, devraient être réservées à ceux qui en ont réellement besoin.

M. Claude Michel. Très bien !

M. André Soury. C'est une question d'efficacité économique. Il faut, en effet, savoir quelle agriculture nous voulons.

Nous devons encourager particulièrement les petites et moyennes exploitations et savoir que, sans soutien, nous verrons encore disparaître par milliers des exploitations dont nous avons besoin.

Nous en avons besoin pour plusieurs raisons.

D'abord, cela correspond à la politique du Gouvernement : privilégier l'emploi productif et cesser d'importer tout ce que nous pouvons produire. Et nous soutenons ce choix. Notre bataille pour produire français a toute sa place dans l'agriculture aussi. Nous sommes déficitaires en viande porcine, ovine, équine, en fruits et légumes, mais aussi en oléagineux et protéagineux.

Toutes ces productions peuvent être développées dans notre pays, allégeant d'autant notre balance extérieure et dégageant de nouvelles possibilités d'exportation.

La politique productiviste du passé a fait la démonstration qu'elle ne pouvait répondre à ces besoins dans les conditions de notre pays. Elle conduit à laisser en friche des richesses naturelles, alors que notre dépendance s'aggrave. On peut, en effet, faire du lait avec du soja importé, mais on sait aussi en faire en valorisant les herbages. On peut faire du porc en utilisant du manioc que produisent des peuples qui ont faim ou avec des aliments dans lesquels pourrait entrer du colza, que nos agriculteurs savent fort bien cultiver.

Les besoins alimentaires sont loin d'être satisfaits. La consommation de viande, laitage, fruits et légumes peut être développée dans notre pays s'il y a accroissement du niveau de vie, pour toutes les couches de travailleurs, y compris les agriculteurs.

Le développement de la consommation étant indispensable pour relancer l'économie, il convient d'être en mesure de répondre aux besoins nouveaux prévisibles.

Il serait, par ailleurs, dangereux de céder aux laudateurs de l'approvisionnement sur le marché mondial.

Les produits alimentaires sont devenus une arme politique que n'hésitent pas à utiliser les pays qui en disposent, et en premier lieu les U.S.A. Les pressions de toutes sortes que ces derniers exercent sur la politique agricole commune, pour réduire notamment notre production, illustrent l'importance politique que revêt la pleine valorisation de notre potentiel.

Aussi approuvons-nous les efforts du Gouvernement français pour s'opposer à la mise en cause des trois aspects fondamentaux de la politique agricole commune.

Nous pensons qu'il faut l'améliorer, notamment pour mieux garantir le revenu des exploitants familiaux. L'institution d'un prix minimal intra-communautaire, une meilleure organisation

des marchés, en particulier pour les produits méditerranéens, la suppression de tous les montants compensatoires monétaires, la réforme de certaines règles du G. A. T. T. sont autant d'objectifs qui devront être mis en œuvre non seulement pour garantir la sécurité des approvisionnements de l'Europe, notamment de notre pays, mais aussi pour préserver sa capacité exportatrice.

Pour une autre raison, nous avons besoin d'une forte agriculture fondée sur l'exploitation familiale, qui a tant souffert par le passé.

L'intensification anarchique qui a prévalu ces dernières années comporte des dangers pour le processus de croissance.

La fertilité des sols peut être compromise, l'efficacité des consommations intermédiaires se réduit et leurs coûts ne cessent de peser, les hauts prix de l'énergie contraignent à un mode de développement plus économe, la spécialisation et le recours massif à la chimie ont des répercussions sur la qualité des produits, sur l'environnement. La dépendance de l'agriculture par rapport au marché extérieur s'accroît.

Pour toutes ces raisons, il est nécessaire d'avoir un tissu dense d'exploitations familiales mises en valeur par des hommes et des femmes compétents.

Au regard de ces objectifs, madame le ministre, votre projet de budget, pour la part qui est la sienne dans leur mise en œuvre, ne correspond pas suffisamment aux besoins.

A certains égards, il est même permis de se demander pourquoi il ne traduit pas nettement la priorité essentielle définie par le Gouvernement lui-même, c'est-à-dire le développement de l'appareil de production, donc le soutien à l'emploi productif.

Le projet de loi de finances pour 1983 prévoit des moyens financiers importants pour l'industrie. Et c'est fondé, à condition, bien sûr, que leur utilisation soit bien maîtrisée. Nous en avons discuté hier. La droite nous a laissé l'industrie en piteux état. ...

M. André Soury. ... et en est-il de même pour l'agriculture ? Nous le croyons, et c'est pourquoi nous estimons que cette priorité devrait être plus clairement marquée dans les domaines de l'enseignement et de la formation, d'une part, dans les investissements porteurs d'avenir, d'autre part.

Certes, ces chapitres sont moins que d'autres affectés par le redéploiement, mais leurs dotations ne traduisent pas non plus la priorité retenue par le Gouvernement, ce qui risque de conduire les agriculteurs à croire que le développement de ce secteur n'est pas suffisamment pris en compte.

C'est pourquoi nous souhaitons qu'avant la fin de la discussion budgétaire des efforts puissent être faits sur quelques chapitres : l'enseignement bien sûr, la formation professionnelle des jeunes dans le cadre du plan des 16-18 ans et de la formation permanente.

Dans les crédits d'investissement, je retiendrai l'installation des jeunes, l'hydraulique, le foncier, l'aménagement rural et les zones défavorisées.

Nous pensons également que la réduction des coûts de production demeure une priorité. Il faut permettre aux petits et moyens exploitants de disposer d'un revenu convenable, sinon, il n'y aura ni installation, ni développement des capacités de production, ni emploi, ni reconquête du marché intérieur

Les actions en cours dans l'industrie et, notamment, dans celle des engrais, auront des répercussions. Mais la détaxation du fuel agricole utilisé par les petits et moyens producteurs n'en demeure pas moins tout à fait souhaitable.

J'espère, madame le ministre, que vous pourrez répondre aux préoccupations que j'ai exprimées, soit dans le cadre de ce projet de budget, soit, plus généralement, dans celui de la politique du Gouvernement ; c'est nécessaire pour redonner vigueur et dynamisme à notre agriculture familiale.

Certain d'être entendu, notre groupe votera votre projet de budget, marquant ainsi notre confiance dans la réalisation des objectifs que j'ai évoqués et qui correspondent à l'intérêt national. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Fouchier.

M. Jacques Fouchier. Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, le projet de B. A. P. S. A., pour 1983, se caractérise incontestablement par une pause dans la recherche de la parité en matière de prestations sociales agricoles, ainsi que par un début de démantèlement du budget de l'agriculture, ce tassement des prestations sociales ayant naturellement pour corollaire un effort accru, au niveau des cotisations, pour les agriculteurs.

Le tassement du B. A. P. S. A., d'abord.

Si, pour 1983, le B. A. P. S. A. augmente en volume de 12,15 p. 100, les cotisations, elles, augmenteront pour leur part de 16,50 p. 100. C'est la première fois qu'un tel écart se creuse entre prestations et cotisations. A cela, vous avez des excuses : n'y voyez ni compliment de ma part, ni ironie. La France, comme tous ses partenaires occidentaux, doit remettre de l'ordre dans son système de protection sociale ; et remettre de l'ordre, c'est rétablir l'équilibre sans lequel nos régimes sociaux iraient à la catastrophe.

Il faut avouer, à titre d'excuse, qu'en don de joyeux avènement le Gouvernement auquel vous appartenez a bien fait les choses : augmentation de 50 p. 100 de l'allocation logement au 1er décembre 1981 ; augmentation de moitié des allocations familiales ; relèvement du minimum vieillesse ; revalorisation des allocations et pensions de toutes sortes, y compris les pensions de réversion, à l'exception toutefois de celles des veuves d'exploitant agricole. Tout cela avait conduit, peu après votre arrivée, à un besoin de financement d'environ 36 milliards de francs, tous régimes confondus, naturellement.

Après le chapitre des excuses, celui des réalités : car enfin, il est bien certain que ce qui satisfait moralement le ministre de la solidarité nationale et celui de l'agriculture désespère économiquement le ministre du commerce extérieur.

En effet, la distribution aveugle de pouvoir d'achat au début du septennat de M. Mitterrand visait à encourager la reprise par la consommation populaire. En fait, elle a abouti à creuser, dans des proportions considérables, le déficit du commerce extérieur.

Alors, bien sûr, après ce don gratuit — c'était une expression du clergé de jadis — arrive le coup de frein brutal. Si, à la solidarité nationale, un ministère des comptes a succédé à un ministre des largesses, vous avez été chargée, madame, pour l'agriculture, successivement des deux tâches. J'ajoute, avec quelque admiration, vous avoir vu défendre les deux points de vue contradictoires...

M. Yves Tavernier, *rapporteur spécial.* Complémentaires !

M. Jacques Fouchier. ... avec le même talent.

Donc, dites-vous, la hausse des cotisations sera cette année plus faible que celle de l'année dernière : plus 16,50 p. 100 au lieu de plus 21 p. 100 en moyenne nationale.

Grâce à Dieu et à quelques autres dont vous êtes (*Rires sur les bancs des socialistes*), les prestations suivront une pente encore plus accentuée : les retraites augmenteront de 12,48 p. 100, chiffre tout à fait volontariste puisqu'il est inscrit dans un budget à comparer avec l'hypothèse que vous jugez, elle aussi, volontariste mais qui, à mes yeux, est beaucoup moins plausible, celle d'une dérive monétaire inférieure à 10 p. 100 pour l'année prochaine — 8 p. 100 même, si l'on en croit M. Delors.

D'une manière générale, le budget de l'agriculture baissera d'environ 4 p. 100 d'une année sur l'autre en raison, selon vos propres termes, d'un effort exceptionnel d'économies et de redéploiement.

Ces efforts sont de toute façon toujours exceptionnels. Cette année, ils seront simplement exceptionnellement faibles, et l'on n'accomplira pas une étape nouvelle en matière de parité sociale avec les autres régimes en 1983. Combien il eût été préférable d'adopter, dans ce domaine comme en d'autres d'ailleurs, une politique plus mesurée !

Effort de redéploiement, avez-vous dit. Début de démantèlement serait plus exact, quand on sait qu'au plan social, c'est la caisse nationale des allocations familiales qui sera désormais chargée de participer au financement des dépenses familiales du B. A. P. S. A. à hauteur de 4 milliards environ pour l'année prochaine.

L'explication en serait, paraît-il, que le poste des prestations familiales est celui qui présente le plus d'homogénéité avec le régime général. Si l'homogénéité des prestations devient un argument pour la fusion des régimes sociaux, tout progrès dans le sens de l'harmonisation des prestations ira aussi dans le sens d'une fusion des régimes. Mais enfin, heureusement, avec le budget que vous présentez, nous sommes présentement préservés.

Aujourd'hui, ce sont les allocations familiales, demain — pourquoi pas ? — les accidents du travail des salariés agricoles et, après-demain, la suppression du B. A. P. S. A. et la fusion dans le grand tout du régime général.

Je dois à l'honnêteté de dire, et j'en rends grâce à M. Christian Pierret, que M. le rapporteur général du budget, dans le tome III de son rapport, précise : « Dans l'intérêt des agriculteurs et pour une bonne gestion, les caisses de mutualité sociale agricole doivent conserver la responsabilité

du service des prestations » — et cela comprend, bien entendu, les prestations familiales — « ce que prévoit le texte proposé ». C'est exact, mais je souhaiterais, madame le ministre, que vous disiez si vous faites vôtres ces pertinentes réflexions de M. le rapporteur général.

Car enfin, tout dans l'action du Gouvernement auquel vous participez devrait aller dans le sens d'un renforcement des organismes mutualistes : on restaure le système électif, abrogé en 1967, pour la désignation des conseils d'administration des caisses du régime général, et votre collègue, le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, entend, dans un langage tout neuf, s'engager vers une meilleure maîtrise des dépenses de santé. Dans ces conditions, qu'en sera-t-il demain de l'autonomie du régime agricole et de son système électif ?

Vous avez l'occasion, madame le ministre, dans ce débat budgétaire, de nous préciser vos intentions à ce sujet.

J'en viens à l'effort de cotisation de la profession.

Dans le même ordre d'idées — et vous le dites vous-même — vous souhaitez maintenir la contribution extraprofessionnelle au financement du B. A. P. S. A. à un haut niveau. Soit, mais encore faut-il éviter de le faire remarquer en permanence. Pourquoi rappeler, à longueur de pages, cet effort budgétaire qui se hausserait à 80 p. 100 du B. A. P. S. A., alors qu'il serait convenable de retrancher du financement public la compensation démographique et le remboursement du fonds national de solidarité, lequel n'a pas un caractère agricole ? Tout cela ramènerait à de plus justes proportions l'effort collectif en matière de protection sociale agricole.

J'ajoute que le régime social agricole est le seul dont la transparence soit aussi grande, y compris pour les dépenses de gestion, en raison du simple fait qu'il est le seul à être soumis au vote du Parlement.

Enfin, quelle profession pourrait se targuer d'un financement à 100 p. 100 de sa protection sociale ? Je me garderai donc bien de citer d'autres régimes spéciaux où le financement publie est loin d'être négligeable. Je n'en fais nul reproche car on se demanderait alors où serait la solidarité ?

Mais au freinage des prestations s'ajoute l'accélération des cotisations : la cotisation individuelle vieillesse augmentera de plus de 25 p. 100 ainsi que la cotisation de solidarité.

Si d'une manière générale, je vous le concède, le pouvoir d'achat des retraites et des prestations familiales augmente légèrement en raison, pour une part, de la diminution du nombre de bénéficiaires, l'effort de financement des actifs demeurera fort important et les conditions d'attribution de certains avantages demeureront plus difficiles pour les agriculteurs que pour les autres catégories socioprofessionnelles ; je pense notamment à l'abaissement de l'âge de la retraite et à l'absence d'indemnités journalières pour les exploitants.

Ces deux éléments que sont l'effort contributif des exploitants et la moindre couverture sociale dont ils bénéficient ont été mis en évidence par certaines études telles que celle de la mutualité sociale agricole ou celle du C. E. R. C. — centre d'études des revenus et des coûts. Ces différents travaux, ramenant le revenu agricole à sa valeur travail et tenant compte des failles de la protection sociale agricole, ont essayé de comparer des situations comparables. Compte tenu des différences entre le régime agricole et le régime général, ils estiment l'effort de cotisation des agriculteurs à 94 p. 100 de celui des salariés du régime général. Dans ce domaine, vous le voyez, la parité est bientôt atteinte.

Mais je sais, madame le ministre, qu'en matière de cotisations sociales rien n'est simple : vous avez décidé la création d'une commission de réforme du B. A. P. S. A. qui sera, entre autres choses, chargée de réfléchir sur l'assiette des cotisations sociales agricoles.

Bien des questions se posent à cet égard. Les cotisations sont-elles un coût de production ? Doivent-elles être fonction du revenu ? Et de quel revenu, réel ou potentiel ? L'exemption d'impôt sur le revenu devra-t-elle entraîner l'exemption de cotisation sociale ? Tout le monde s'accorde à vouloir réformer l'assiette des cotisations sociales agricoles, mais le problème est bien complexe et ne repose pas entièrement sur la notion de meilleure connaissance du revenu.

Certes, une meilleure connaissance des revenus agricoles débouchera sur une amélioration de la politique fiscale permettant une meilleure appréhension des situations difficiles, qui n'entraînera pas nécessairement une augmentation des rentrées fiscales. M. Fabius le sait d'ailleurs fort bien car la meilleure connaissance du revenu agricole, c'est aussi la meilleure connaissance de sa dégradation, mise en évidence par le développement de la pluri-activité et causée en majeure partie par les déficiences de la politique agricole commune et les charges d'exploitation. Mais cela est un autre débat.

Pour conclure ces quelques réflexions, madame le ministre, souffrez que je regrette l'austérité budgétaire qui, tout naturellement, succède aux explosions de générosité issues du 10 mai 1981. Elle se manifeste aussi nettement au plan du budget de l'agriculture qu'à celui du budget social. L'ensemble constitue l'un des plus médiocres budgets pour 1983.

M. Bruno Bourg-Broc. Exact !

M. Jacques Fouchier. Cela procède sans doute des hypothèses volontaristes du Gouvernement : transfert de chapitres entiers vers d'autres ministères que celui de l'agriculture et tassement du budget social, notamment des retraites.

Les agriculteurs en supporteront doublement les conséquences. Les actifs verront leurs cotisations sociales, c'est-à-dire un élément non négligeable de leurs coûts de production, augmenter...

M. André Soury. Oui, mais elles seront modulées !

M. Jacques Fouchier. ... tandis que certaines aides leur seront plus chichement mesurées. Je pense en particulier aux crédits dérisoires ou inexistants alloués en faveur des aides ménagères ou au statut social des agricultrices.

Les retraites, pour leur part, ne franchiront pas, cette année, une nouvelle étape dans le sens du rattrapage.

Quoi qu'il en soit, et croyez que je le regrette profondément, force est de constater que l'agriculture française entre dans une période de régression sociale. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. André Soury. Comment pouvez-vous dire cela !

M. le président. La parole est à M. Balligand.

M. Jean-Pierre Balligand. Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, d'une certaine manière, M. Fouchier a introduit l'objet même de mon intervention puisque je souhaiterais vous parler des problèmes que pose la réforme de la fiscalité agricole.

M. Jacques Fouchier. Après la thèse, l'antithèse !

M. Jean-Pierre Balligand. M. Tavernier, dans la dernière partie de son rapport, a d'ailleurs ouvert ce dossier.

Après dix-huit mois de travail, on s'aperçoit qu'il n'est pas facile, en France, de mener une politique agricole, qu'il s'agisse de soutenir des agriculteurs en difficulté, ou de fixer les cotisations sociales agricoles, sans avoir une connaissance réelle des revenus agricoles. Cela peut apparaître comme une lapalissade, mais après tout, pourquoi ne pas le rappeler puisque ceux qui vous ont précédés à la direction des affaires de l'agriculture ont laissé le problème en suspens. Du fait des difficultés rencontrées ici ou là, les politiques conjoncturelles ne correspondent pas toujours parfaitement à la situation du moment. Par exemple, si l'on retient comme critère le chiffre d'affaires, il est évident que certains petits agriculteurs peuvent réaliser un gros chiffre d'affaires sans dégager, chaque année, des bénéfices substantiels.

Je pense, par exemple, à tous les agriculteurs se consacrant aux productions hors-sol et qui sont confrontés à de nombreuses difficultés depuis quelques années.

L'heure de vérité a sonné.

Il ne saurait y avoir une bonne politique agricole sans dispositions fiscales particulières et sans une connaissance réelle des revenus agricoles.

L'article 53 du projet de loi de finances pour 1983, relatif aux artisans et aux commerçants, concerne aussi les agriculteurs puisqu'une réduction fiscale plafonnée à 2 000 francs par an est également consentie à ceux qui opteront pour l'imposition au bénéfice réel.

J'aborderai successivement, madame le ministre, le problème du passage au régime du bénéfice réel et celui de la contribution des agriculteurs au B. A. P. S. A.

Le groupe de travail de réforme de la fiscalité agricole que j'anime avec Jean-Jacques Benetière au sein du groupe socialiste a formulé les propositions suivantes : premièrement, maintien du forfait collectif pour les petites exploitations jusqu'à 300 000 francs de recettes ; deuxièmement, création d'un régime super-simplifié ; troisièmement, rééquilibrage nécessaire du régime réel d'imposition au-delà de 500 000 francs de recettes.

Ces propositions s'expliquent par la nécessité de tenir compte de la réalité et du bilan de la réforme intervenue en 1976

qui a institué le régime réel simplifié et sur laquelle, sans aucun doute, tous nos collègues qui représentent des régions agricoles portent la même appréciation.

J'éclairerai mon propos par un exemple.

J'ai procédé à des simulations sur de petites exploitations herbagères de même surface situées soit en Loire-Atlantique, soit dans l'Aisne, en Thiérache, et je suis moi-même fils d'un agriculteur de ce département. Chaque exploitant qui, en outre, développe une production hors sol complémentaire doit payer un impôt net de 4 000 francs. Or, s'agissant d'agriculteurs qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 francs, les frais de comptabilité correspondant au régime du réel simplifié s'élèvent dans le département de Loire-Atlantique à 7 000 francs et à 13 000 ou 14 000 francs dans le département de l'Aisne. Cette différence est incompréhensible !

M. Bernard Poignant, *rapporteur pour avis.* Où va l'argent ?

M. Jean-Pierre Balligand. C'est là un véritable problème de fond.

L'hétérogénéité de situations dans les comptabilités, issue de la réforme de 1976, rend nécessaire de procéder à un bilan et de tenter de revenir à plus de vérité. Je précise que c'est à dessein que j'ai considéré des exploitations herbagères identiques ayant toutes deux des productions hors sol, complémentaires de leur production traditionnelle.

Nous souhaitons en outre que la direction générale des impôts, ne procède pas à la création d'un régime « super-simplifié » sans opérer la correction du système actuel. Ce dernier pose, outre le problème de comptabilité que je viens d'exposer, celui des stocks à rotation lente, du moins pour un certain nombre d'agriculteurs.

M. Jean-Paul Charié. Très bien !

M. Jean-Pierre Balligand. Il n'est pas sérieux de prétendre vouloir connaître les revenus agricoles en France sans prendre en compte la spécificité de l'agriculture française. Tous nos collègues, toutes tendances politiques confondues, sont conscients du problème des stocks à rotation lente, qui exige aussi une sensibilisation de l'administration fiscale.

Le plan comptable actuel, lui aussi legs du passé, ne reconnaît pas cette notion. C'est dire que cette idée doit faire son chemin et il convient que le nouveau plan comptable dont la présentation est toujours attendue par notre Assemblée introduise la notion de stocks à rotation lente.

En ce qui concerne le B. A. P. S. A., la situation est grave du fait de la non-connaissance des revenus.

C'est en 1958 qu'a été prise la décision de réviser les revenus cadastraux. Achevée en 1961, cette révision a reçu application en 1962. Depuis, les révisions quinquennales qui avaient été prévues initialement n'ont jamais été effectuées. Dès lors, même en faisant jouer la pondération que constitue le revenu brut par exploitation, les chiffres ne correspondent absolument pas à la réalité pour la simple raison que le revenu cadastral est aujourd'hui un critère archifaux qui pénalise lourdement les herbages et donc les petites et moyennes exploitations.

Un exemple précis, madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, peut illustrer mon propos.

Dans le canton de Nouvion-en-Thiérache, au nord de mon département, la moyenne cadastrale cantonale est de 444 et, dans le sud du département, tout près du Soissonnais, elle est de 198, pour des récoltes similaires. La comparaison entre les départements de l'Ouest à vocation herbagère et ceux qui, depuis 1958, en raison de l'amélioration des techniques d'utilisation des engrais sont devenus de grandes régions céréalières, se classant même dans les tout premiers rangs en France, montre combien le revenu cadastral est faux. Il est vrai qu'on peut le corriger en prenant en compte le revenu brut par exploitation, mais cela ne change pas totalement la base et tous les problèmes viennent de là.

Les élus de la majorité ont été interpellés sur des cas précis d'augmentation substantielle des cotisations sociales pour 1982. Nous avons vu des agriculteurs dans de nombreux départements français — je pourrais citer des exemples précis par commune — subir une augmentation de 50,28 p. 100 pour une exploitation de vingt-neuf hectares.

Je le répète : les bases sont fausses et le revenu cadastral pénalise certaines régions. Sans vouloir retracer l'historique de la fixation des bases du revenu cadastral, il faut prendre conscience du fait que la situation de l'agriculture a beaucoup évolué depuis 1958.

En conclusinn, madame le ministre, la réforme fiscale est aujourd'hui évoquée partout. Dans *l'Information agricole*, journal de la F.N.S.E.A. — c'est une bonne lecture — il est procédé à une analyse du budget.

M. Yves Tavernier, *rapporteur spécial.* Une bonne lecture ?

M. Jean-Pierre Balligand. C'est une lecture ! (*Sourires.*)

Certaines affirmations sont attribuées, madame le ministre, notamment à votre directeur de cabinet, selon lesquelles en matière de prestations sociales agricoles, s'il s'agit de préparer la fiscalisation du financement des prestations familiales, ce que la F.N.S.E.A. approuve, tout devient clair.

Il faut en effet que les organisations agricoles, le Gouvernement et en tout cas votre majorité y réfléchissent.

Nous ne pouvons pas continuer de nous appuyer sur des bases fausses qui, elles aussi, nous ont été léguées. L'heure est venue de connaître exactement les revenus agricoles et de prévoir des mesures permettant une véritable transparence fiscale...

M. Roland Huguet, *rapporteur pour avis.* Très juste !

M. Jean-Pierre Balligand. ... non pour surimposer les agriculteurs, mais pour ajuster réellement la politique fiscale à la spécificité du monde agricole. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Branger.

M. Jean-Guy Branger. Madame le ministre, si l'avenir des agriculteurs dépendait entièrement de vous, je n'aurais aucune raison de soupçonner votre désir d'assurer le progrès social et économique de cette catégorie de Français.

Mais aujourd'hui, et parce que les Français l'ont voulu, l'essentiel de la politique agricole se décide à Bruxelles, avec nos partenaires de la Communauté.

Or, la politique agricole commune est menacée directement ou indirectement.

M. André Soury. Pourquoi ?

M. Jean-Guy Branger. Au printemps, j'avais interrogé M. le secrétaire d'Etat sur les conséquences de la création de nouveaux montants compensatoires à la suite de la dévaluation.

M. Yves Tavernier, *rapporteur spécial.* Ceux de Chirac !

M. Jean-Guy Branger. Il n'y a pas que ceux de Chirac.

J'ai appris qu'ils avaient été partiellement démantelés.

M. André Soury. C'est Chirac qui les a créés. De quoi vous plaignez-vous ?

M. Jacques Blanc. Ils avaient disparu. C'est vous qui les avez rétablis. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. Jacques Fouchier. C'est vrai !

M. Yves Tavernier, *rapporteur spécial.* Non, ce n'est pas vrai !

M. le président. Je vous en prie, messieurs.

Poursuivez votre propos, monsieur Branger.

M. Jean-Guy Branger. C'est un succès, mais bien maigre au regard des dangers nouveaux qui apparaissent.

Le budget de la Communauté vient d'être adopté en première lecture. Non seulement comme ministre, mais aussi comme ancien parlementaire européen, vous avez dû, madame le ministre, le lire avec attention. Vous aurez constaté que les crédits consacrés à la politique agricole commune sont en diminution sous une apparente stagnation. Bien plus, le Parlement européen n'a pas hésité à en rabattre sur les propositions du Conseil déjà très limitées.

Quelles seront les conséquences de cette situation sur l'établissement des prix agricoles pour la campagne 1983-1984 ?

Non seulement les agriculteurs ne pourront espérer une amélioration de leur situation, bien dégradée depuis deux ans, mais ils vont devoir, et vous aussi, se battre le dos au mur pour maintenir le niveau de leurs prix. Voilà une menace directe !

Des menaces indirectes aussi dangereuses se font jour. La volonté des institutions européennes est de moduler l'aide en fonction de la production et de la supprimer ou de la diminuer fortement dans les domaines excédentaires. Les blocages des crédits du F.E.O.G.A. par le Parlement européen sont sur ce point significatifs.

Ce sont donc aussi les structures de la politique agricole commune qui sont visées. A court terme, elle risque d'être, par morceaux, totalement démantelée. Or, la France a toujours soutenu que les principes de la politique agricole commune ne sont ni modifiables ni négociables. Que pourrez-vous faire s'ils sont en permanence sapés insidieusement ? Comment cette politique minée par ceux qui l'ont établie pourra-t-elle résister à la pression des Etats-Unis qui ne manquera pas de s'exercer au sein des nouvelles négociations qui doivent s'engager dans le cadre du G.A.T.T. ?

L'agriculture a devant elle des perspectives pour le moins sombres. La création des offices n'est pas à mon sens un instrument suffisant pour lui permettre de dominer le problème. Vous devez vous battre à Bruxelles et ne pas céder sur les principes de la politique agricole commune d'autant plus que, vous le savez, la hausse des coûts de production de l'agriculture va s'accroître encore en 1983.

Après le choc pétrolier, c'est le choc dollar. Après le choc dollar, c'est celui de votre politique sociale, y compris la politique du crédit qui augmente les charges d'exploitation et d'investissement.

Les cotisations vont croître en moyenne de 16,5 p. 100 alors que les prestations n'augmenteront que de 12,7 p. 100. Il est certain que l'agriculture ne pourra accepter au printemps prochain la fixation de prix qui ne lui permettraient pas de compenser l'ensemble de ces hausses.

Si je prends l'exemple du cognac, je peux vous affirmer que, pour les producteurs et selon leur expression, « la coupe est pleine ». (*Rires.*) Le règlement viticole de Bruxelles leur est défavorable. Vous connaissez les revendications justifiées des Charentais. Enfin, la création de la vignette a fait augmenter en un an les taxes de 44 p. 100. Comment le niveau de vie des viticulteurs pourra-t-il se maintenir dans ces conditions ?

Avant de conclure, je voudrais attirer votre attention, madame le ministre, sur la situation de l'enseignement agricole. Là aussi, une dégradation inquiétante est perceptible. Si votre budget maintient à peu près, en francs constants, les crédits affectés à l'enseignement public — ce qui est déjà insuffisant — il traduit une très forte diminution de ceux accordés à l'enseignement privé. En conséquence, les maisons familiales rurales, très prisées du monde agricole et rural sur le plan de la formation, sont carrément menacées.

Je souhaite, madame le ministre, que vous reconsidériez sur ce point votre soutien : les agriculteurs et le monde rural en général le méritent bien. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Jarosz.

M. Jean Jarosz. Madame le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, M. Balmigère, retardé dans son département par les intempéries que vous savez et qui n'ont pas encore cessé, m'a demandé de vous donner connaissance de l'intervention qu'il se proposait de faire devant vous.

Mais je voudrais d'abord répondre à M. Goasduff — il a fait état de sa situation d'agriculteur comme s'il reprochait à ses collègues de ne pas l'être — que le modeste enseignant que je suis est aussi le fils d'un ouvrier agricole, catégorie sociale qui n'en a pas moins ses lettres de noblesse. En tout état de cause, il ne saurait prétendre être le seul à représenter la profession. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

Voici donc, madame le ministre, ce qu'aurait voulu vous dire M. Balmigère :

Dans la longue liste des questions sans réponse que la droite — l'héritage — nous a léguées, je voudrais en retenir une, décisive pour notre agriculture : celle du foncier.

Certes, beaucoup de projets ont été conçus pour tenter de résoudre un problème sans doute complexe. Cette législation abondante a été, depuis deux décennies, mise en place à la demande, ou avec l'appui, des organisations officielles agricoles, souvent contre l'avis des agriculteurs de base.

Sans faire un inventaire de cette législation, permettez-moi de citer quelques textes parmi les plus récents qui ont été votés dans cette enceinte.

En 1974, on veut inciter au développement des groupements fonciers agricoles en ouvrant ceux-ci aux S.A.F.E.R. et en favorisant l'investissement des capitaux extérieurs pour « décharger » du foncier les jeunes qui s'installent. Aujourd'hui, nous constatons un échec complet de cette formule.

La loi de 1975 sur le fermage veut concilier la chèvre et le chou en améliorant la sécurité du foncier, tout en accordant de nouveaux avantages aux propriétaires.

En 1977, les objectifs des S. A. F. E. R. sont redéfinis pour, dit-on, mieux répondre à l'installation des jeunes.

Puis ce fut le bouquet final du septennat : la loi d'orientation de 1980 enfantée après d'aussi longues années de réflexion que le célèbre coup de pied de la mule du pape d'Alphonse Daudet.

M. Jacques Blanc. C'est poétique !

M. Jean Jarosz. C'est M. Balmigère qui parle !

M. Jean Proriol. Il manque l'accent !

M. Jean Jarosz. Toute la panoplie était affichée, poursuit M. Balmigère : la maîtrise du coût du foncier, l'incitation des jeunes, le maintien du plus grand nombre d'exploitations.

Examinant le texte, un des porte-parole de notre groupe notait que la montagne accouchait d'une souris. Avec le recul du temps, je pense qu'il se trompait un peu. Elle ne faisait qu'avorter du même animal ! (*Sourires.*)

Où toute cette politique nous a-t-elle conduits ?

La disparition des exploitations s'est poursuivie, masquée en partie par le développement des exploitants à temps partiel. D'après le recensement de 1980, sur 1 250 000 exploitations, il n'y en aurait que 850 000 à temps plein. Et ce n'est pas le plus grave. La moyenne d'âge des exploitants est supérieure à cinquante ans.

Ainsi, dans les dix années à venir, 500 000 atteindront l'âge de la retraite, soit 50 000 par an.

Il faut maintenir « le plus grand nombre possible », selon une formule consacrée. Or moins de la moitié des partants ont des successeurs potentiels, dont 10 000 à 15 000 ont moins de trente-cinq ans.

Dans le chiffre total d'installations, il faut, en effet, tenir compte des doubles actifs, des retraités, des femmes qui prennent la succession de leur époux pour des raisons diverses, ce qui ne fait pas une installation réelle.

En résumé, cette politique foncière s'est révélée catastrophique — je le souligne avec force — car nous n'allons pas manquer de conseilleurs sur ce thème.

Alors, que faire ?

Dans un premier temps, la tentation est de répondre : écoutez attentivement les communistes qui se sont révélés, à l'expérience, de bon conseil !

D'abord, il faut comprendre les relations profondes qui se sont nouées entre les hommes et leur terre. L'attachement à la propriété du sol est profondément enraciné dans la vie, dans les comportements et dans la culture.

Position rationnelle ? Sûrement pas ! Mais fonder la démarche des hommes uniquement sur le rationnel serait nier bien des sentiments.

Or, depuis que le code civil de 1804 a consacré le caractère exclusif de la propriété privée de la terre, « l'amour de la terre » est une formule plus vivace encore aujourd'hui que certains ne le pensent.

Pourtant, le caractère individuel de la propriété s'oppose à la modernisation et au développement de notre appareil productif.

Il faut surmonter cette contradiction. Mais nous ne pouvons y parvenir qu'en prenant en considération la dimension sociale et humaine du problème.

Nous pensons qu'il convient d'écarter d'emblée toute formule assimilable à l'étatisation ou à la bureaucratisation, pour rechercher une méthode souple de gestion du foncier qui permettrait à tout moment et à tout candidat de devenir propriétaire.

Or, actuellement, la plupart de ceux qui aspirent à le devenir sont privés de cette possibilité alors que quelques-uns disposent de terres en quantité excessive.

C'est à cet état de fait que la réforme doit mettre un terme. De ce point de vue, l'expérience montre que la loi devra être sévère contre les cumulards et les accapareurs, qu'ils le soient devenus par l'achat ou par la location.

Le vrai contrôle des structures constitue une des pièces maîtresses de la réforme foncière. Il faut en finir avec ces « riches » qui jettent à la rue des exploitants — à coup de millions ou en bénéficiant d'un droit de propriété suranné — et avec les étrangers qui colonisent notre sol !

En revanche, il faut répondre aux besoins des milliers de jeunes qui sont candidats à l'installation : compétents et travailleurs, ils doivent pouvoir disposer de l'outil de travail que constitue le foncier, en choisissant la formule la mieux adaptée à leurs besoins.

Achat, location, location-vente sont autant de possibilités qui devraient être offertes aux jeunes, d'abord, et aux petits et moyens exploitants qui ont besoin de terre.

Grande question de notre temps : qui doit détenir les terres mises en location ? Dans ce domaine, il faut être réaliste. Les prix agricoles, la plupart du temps, n'assurent pas un revenu décent aux exploitants — sans parler de dégager une rente foncière comparable au rendement des capitaux qui s'investissent dans d'autres secteurs de l'économie.

En conséquence, il n'y a que deux solutions : ou bien les capitaux acceptent une faible rémunération — à cet égard, l'expérience des groupements fonciers agricoles et des sociétés

civiles de placement immobilier et d'autres initiatives passées montre l'utopie de cette démarche — ou bien des capitaux publics ou parapublics prennent le relais.

On ne s'est pas offensé, que je sache, lorsque l'Etat a mis des milliards dans la sidérurgie et dans d'autres branches industrielles ! Eh bien, il faut avoir le courage de reconnaître la réalité : l'agriculture est une industrie lourde et il faut beaucoup y investir pour en retirer un faible revenu.

Nous sommes donc partisans d'un engagement public. Mais les banques, les assurances et des organismes divers peuvent aussi être amenés à constituer des « portefeuilles » de terres à louer. Les groupements fonciers agricoles familiaux et mutualistes tiendront leur part avec leur forme propre.

Mais nous croyons que deux règles d'or doivent être respectées : d'une part, tout candidat à l'achat devrait pouvoir acheter ; d'autre part, toute location devrait présenter les garanties nécessaires à la mise en valeur du fonds, ce qui suppose que le statut du fermage soit débarrassé des dispositions « fragilisant » la situation des exploitants au profit de « repreneurs » abusifs.

Quant à la location des terres, elle ne saurait se faire qu'à un taux très faible, en raison du bas niveau des prix des produits agricoles.

Faire la chasse aux cumulards, développer une propriété de transition, mutualiste ou publique, pour favoriser la location : voilà les deux objectifs à atteindre. Avec quels moyens ? Pour notre part, nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de tout bouleverser.

La propriété peut, à notre avis, être exercée par les S.A.F.E.R. à condition, cependant, de modifier sérieusement leurs statuts. D'abord, il faut qu'elles soient décentralisées avec, comme ressort, le département, exceptionnellement la région de programme. Ensuite, leur conseil d'administration doit être démocratisé. Ce conseil pourrait comprendre des représentants des apporteurs de capitaux — mais toutes les sensibilités devront s'y faire entendre, notamment les sensibilités de ceux qui ont besoin de terre.

Les S. A. F. E. R. poursuivront leur rôle d'aménageurs et d'organismes d'intervention sur le marché foncier. Elles exécuteront la politique des structures arrêtée par les autorités compétentes.

A l'échelle du département, il faut regrouper en une seule structure les différents organismes intervenant en matière foncière.

Cette structure devra émaner d'élections, permettant à toutes les forces représentatives de la paysannerie d'être parties prenantes dans les décisions. Elle devrait avoir pour tâche de définir la politique des structures du département et de faire appliquer les choix arrêtés en concertation avec les autres instances agricoles. A ce titre, elle sera représentée dans les conseils d'administration des S. A. F. E. R. où elle disposera d'une place prépondérante.

Pour préparer ses décisions et en contrôler l'exécution, cette structure pourrait s'appuyer sur des structures locales — à l'échelle cantonale ou à l'échelle de petites régions naturelles.

Les structures locales ne seraient agréées qu'à la condition d'être représentatives de tous les courants syndicaux existants sur leur territoire.

Un projet de loi relatif à la création d'offices fonciers avait, un temps, défrayé la chronique : mais nous n'avons pas le fétichisme de l'étiquette. Ce qui nous importe, c'est le contenu ! Nous souhaitons donc que, le plus tôt possible, notre Assemblée soit saisie d'un texte novateur, réaliste et raisonnable. C'est ce que nous attendons de vous, madame le ministre. (*Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.*)

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 2 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Cet après-midi, à seize heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 ; n° 1083 (rapport n° 1165 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Agriculture ; budget annexe des prestations sociales agricoles et article 55 (suite) :

Agriculture :

(Annexe n° 4 (dépenses ordinaires). — M. Martin Malvy, rapporteur spécial ; annexe n° 5 (dépenses en capital). — M. Yves Tavernier, rapporteur spécial ; avis n° 1167, tome VII, de M. Bernard Poignant, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 1170, tome I (dépenses ordinaires), de M. Charles Pistre, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 1170, tome II (dépenses en capital), de M. Roland Huguet, au nom de la commission de la production et des échanges.)

Budget annexe des prestations sociales agricoles (B.A.P.S.A.) :

(Annexe n° 51. — M. Michel Cruillet, rapporteur spécial ; avis n° 1166, tome XIX, de M. Francis Geng, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales ; avis n° 1170, tome XI, de M. Emile Bizet, au nom de la commission de la production et des échanges.)

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée à douze heures trente-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.